

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE ANDRÉ, président**
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CRÉATION DU PARC NATIONAL DES DUNES-DE-TADOUSSAC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 10 avril 2024 à 13 h 30

Fabrique Sainte-Croix

179, rue de l'Église

Tadoussac

et via webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 10 AVRIL 2024

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M^{me} JULIE FESQUET..... 3

M^{me} JULIE LABILLE..... 19

M. JORDAN OFFICER..... 31

SUSPENSION

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M^{me} MICHELINE SIMARD..... 51

M^{me} ÈVE-MARIE LEBLANC..... 72

M. YVES GAUTHIER..... 96

MOT DE LA FIN..... 109

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 AVRIL 2024 à 19 h

LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 h 42

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 10 AVRIL 2024
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Mesdames, messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac.

10

Je m'appelle Pierre André, je préside cette commission d'enquête, assisté de mon collègue, le commissaire Louis Dériger.

15

Nous allons poursuivre le questionnement comme vous l'avons fait hier. Je me permets simplement de vous rappeler certaines lignes directrices. Je vous rappelle tout d'abord que vous devez vous adresser à la commission quand vous posez des questions et que c'est la commission qui les achemine aux personnes pertinentes.

20

Je vous rappelle également que vous pouvez déjà, ceux qui sont dans la salle, vous enregistrer au registre, et si vous êtes à distance, bienvenue, vous pouvez vous enregistrer également, par téléphone ou via le site Web du BAPE. Au téléphone, c'est le 1 463-4732, le poste 6.

25

Donc, vous êtes bienvenus. Nous allons siéger tout l'après-midi, jusqu'à 4 h 30 maximum, et au besoin, nous poursuivrons en soirée.

Aujourd'hui, pour cet après-midi, on a une personne du ministère de l'Environnement qui est expert sur la végétation et qui ne pourra pas être des nôtres ce soir, donc si vous avez une question qui touche la végétation, je vous prie d'en faire part à Mathieu Giroux ou Alexandre Tanguay à l'arrière de la salle.

30

Hier, on a omis de vous présenter deux personnes qui étaient à distance avec nous du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Monsieur Brin va agir à titre de pivot.

35

Donc si, monsieur Brin, vous voyez qu'il y a une question qui tourne et qu'une de ces deux personnes aurait la capacité d'y répondre, veuillez, s'il vous plaît, nous l'indiquer. Comme elles ne sont pas en salle, il faut qu'on y pense en même temps, on va essayer d'y penser.

Est-ce que ces personnes sont en salle? Donc, il y a...

40

Monsieur Dériger, rappelez-moi le nom de ces deux personnes?

LE COMMISSAIRE :

Il y a madame Mylène Bourque qui est de la Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord.

5 Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, madame Bourque, vous êtes en ligne.

10

Mme MYLÈNE BOURQUE :

Oui, présente me ligne.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue. Vous pouvez vous présenter, s'il vous plaît.

Mme MYLÈNE BOURQUE :

20

Oui. Bonjour, Mylène Bourque, je suis biologiste au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et je suis à la Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Et il y a une deuxième personne qui est avec nous.

30

LE COMMISSAIRE :

Oui. La deuxième personne, c'est monsieur Olivier Deshaies de la Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables.

35

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Deshaies, vous êtes en ligne.

40

M. OLIVIER DESHAIES :

Oui, bonjour. Donc, je complérais en disant que je suis biologiste et botaniste au ministère de l'Environnement, donc à la Direction des espèces floristiques menacées et vulnérables. Donc, au plaisir.

5

LE PRÉSIDENT :

Parfait, bienvenue.

10

Et je m'excuse de ne pas vous avoir présenté hier. Dans l'emballement des présentations, j'ai omis de souligner votre présence -- qui est très appréciée, par ailleurs.

15

Donc, nous allons simplement poursuivre où nous nous étions dans l'appel des personnes inscrites au registre hier soir, au moment où nous avons terminé cette séance dans le sous-sol de l'église de Sainte-Croix.

Donc, je laisse monsieur Dériger me présenter le prochain intervenant.

LE COMMISSAIRE :

20

Oui. Alors, j'appellerais madame Julie Fesquet, je ne sais pas si elle est dans la salle aujourd'hui. Oui, merci.

25

J'annoncerais aussi que la prochaine personne sera en téléphonie, au téléphone, il s'agit de madame Julie Labille -- je ne sais pas si je le prononce comme il faut, mais...

Donc, si vous pouvez, madame Labille, rester en ligne, donc vous serez la suivante, merci.

30

M^{me} JULIE FESQUET

LE PRÉSIDENT :

35

Bonjour, madame.

M^{me} JULIE FESQUET :

40

Bonjour. Ma première question porte sur un des objectifs du ministère responsable des Parcs, il me semble que c'est le troisième objectif qui stipule que les parcs doivent améliorer la qualité de vie des

collectivités.

5 Donc, je me demandais, dans le cadre de ce parc-là spécifiquement, comment est évaluée... en fait, dans quelle mesure l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité est mesurée et estimée, sachant que dans le concept qui est proposé, il y a quand même une certaine restriction de l'accès à ce territoire qui, aujourd'hui, est libre puis qui le sera moins, dans le fond, que ce soit pour les habitants de Tadoussac ou pour les habitants des collectivités alentour du parc.

10 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci. — Alors, monsieur Pelletier.

15 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

 Oui, merci. En fait, bien, tout qu'est-ce qui est de la contribution pour les personnes de l'accès à la nature, c'est un engagement important pour le gouvernement, donc on a pris plusieurs moyens pour atteindre cet objectif-là d'améliorer l'accès à la nature. Donc, la création potentielle du parc national des Dunes-de-Tadoussac serait un des éléments qui permettrait de contribuer à cet objectif-là du gouvernement de donner un meilleur accès à la nature, on a parlé un petit peu hier de tous les bénéfices que l'accès à la nature peuvent apporter aux gens.

20 Maintenant, sur la question de l'accès, je ne sais pas de quelle nature les restrictions sont faites, mais ce que nous, on propose, dans le fond, c'est une mise en valeur du territoire qui n'est pas faite actuellement; aussi, une bonification de la protection des composantes, je dirais, naturelles de ce territoire-là; puis une gestion du territoire qui va permettre, justement, de mieux, entre guillemets, « contrôler » les activités qui sont réalisées sur le territoire, toujours dans l'objectif de voir à la préservation des composantes naturelles avec un équilibre juste pour permettre des activités extensives.

25 On a parlé des éléments d'accès lors de la séance d'hier soir, peut-être que je peux me permettre de les rappeler, mais il y aurait une gratuité pour les personnes de Tadoussac en lien avec une donation qui a été faite; il y a également une gratuité pour les personnes de l'extérieur qui sont de 17 ans et moins; puis pour le reste de la population en général qui ne réside pas à Tadoussac, il y a un accès qui est prévu via une tarification, là -- de mémoire, c'est 9,85, actuellement. Donc, de cette manière-là, le gouvernement pense qu'il y a quand même une modalité d'accessibilité universelle au territoire, donc ce n'est pas un frein.

30 Ça fait que je ne sais pas si ça répond bien à la question.

LE PRÉSIDENT :

5 Je vais poursuivre un peu, si vous voulez, avec la question. Ce que je comprends de la situation dans laquelle nous sommes, c'est la balance des intérêts ou la balance de l'usage qu'on fait actuellement par rapport à l'usage qu'on va faire des sites plus tard.

10 Donc, ce que je comprends de la question de madame, c'est qu'elle rentre dans la qualité de vie le fait qu'ils puissent accéder aux dunes et ça peut inclure faire du tout-terrain, descendre en VTT, en motocross, ça peut inclure aller promener ses chiens, ça peut inclure plusieurs éléments, et dans la question, surtout dans la fin de la question, il y a justement le fait qu'on voit augmenter les contraintes et on se demande, avec l'augmentation des contraintes, est-ce qu'on va vraiment augmenter la qualité de vie, contribuer à l'augmentation de la qualité de vie selon l'objectif que se donnent les parcs nationaux ou si on ne vient pas reculer avec la qualité de vie.

15 C'est ça l'essentiel de votre question? — Donc, pouvez-vous développer un peu là-dessus?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

20 Je vous dirais... bien, oui, je peux développer. En fait, il y a deux éléments que je pense qui peuvent permettre de répondre à la question.

25 Le premier élément, c'est que -- on l'a mentionné un petit peu hier soir -- dès le départ, lors des démarches d'acquisition des terrains qui sont le secteur des dunes de Tadoussac par le gouvernement, l'objectif était de créer un parc national. Le statut de parc national, on en est bien conscient, il vient avec certaines restrictions; on les a mentionnées, entre autres, les grandes, lors de la présentation d'introduction hier. Mais ces restrictions-là, elles viennent avec le statut de parc national, on ne peut pas les éviter. Donc ça, c'est la première des choses. Puis ce que je voulais signifier, c'est que dès le départ, c'était le souhait du gouvernement, donc quelque part, on n'a pas le choix d'arriver à ce stade-là.

30 Maintenant, depuis 2013, le moment où il y a eu la première présentation de la création d'un parc national ici, on a tenu de multiples rencontres de consultation avec un éventail assez large de parties prenantes impliquées -- d'ailleurs, sur le site du BAPE, on a publié la liste des consultations -- puis au fur et à mesure puis au fil de ces consultations-là, c'est avec les intrants de ces consultations-là qu'on a construit le concept d'aménagement. Donc, c'est sous les recommandations de groupes de citoyens, 35 c'est sous les recommandations de rencontres de citoyens, de rencontres avec les élus, avec les différents intervenants, les comités de bassin versant, du Conseil régional de l'environnement, donc c'est avec la collaboration de tous ces acteurs-là qu'on a bâti la proposition de concept d'aménagement de manière à essayer de satisfaire le plus possible les intérêts du plus grand nombre. C'est l'objectif du parc national de proposer une proposition de concept d'aménagement qui répond à l'intérêt du plus 40 grand nombre.

5 Maintenant, on est bien conscient qu'il y a peut-être certaines activités qui sont réalisées présentement sur le territoire -- vous avez parlé, entre autres, de la circulation de véhicules hors route -- qui ne seront plus permises lorsque le statut de parc national serait mis en place, mais ça vient avec le statut de parc national.

Donc, on ne peut pas répondre favorablement à toutes les demandes; le statut de parc national oblige certaines restrictions.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je comprends clairement, pour la commission, puis je pense que pour l'assistance aussi, le VTT, véhicule tout-terrain, pour l'instant, à l'intérieur des limites du parc, n'est pas autorisé, c'est formel dans tous les parcs nationaux.

15 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Exactement, j'allais préciser ce que vous venez de dire. Ce n'est pas spécifique aux dunes de Tadoussac, c'est partout à l'intérieur du réseau des parcs nationaux.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Par ailleurs, si j'aborde les deux autres aspects -- puis je suis certain que j'en oublie, peut-être que vous pourrez y revenir dans votre mémoire ou d'autres personnes y reviendront -- si j'aborde la question des chiens.

25
30 Donc, je sais que les parcs nationaux du Québec ont mené une expérience sur les chiens. Depuis quelques années, les chiens ont été autorisés dans certains parcs sous certaines conditions, et je sais aussi que, d'expérience, il y a des parcs dans certains secteurs qui ont retiré cette autorisation-là pour, aussi, différentes raisons.

Pouvez-vous nous dire, dans le parc des Dunes-de-Tadoussac, si les chiens seraient autorisés dans le moment actuel de votre réflexion, à quelle condition ils le seraient?

35 Et peut-être par les gens de la Sépaq -- j'imagine que ce serait de ce côté-là que j'irais, je ne le sais plus -- quel bilan vous tirez de l'expérience des chiens dans les parcs nationaux?

40 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Parfait. Je vais laisser mon collègue, René Charest, compléter mon début de réponse, mais pour

ce qui est de la présence des chiens à l'intérieur des parcs nationaux, il y a deux éléments qui sont importants à considérer.

5 Comme on mentionnait, l'élément le plus important avec la création d'un parc national, c'est la conservation des composantes écologiques de ce territoire-là. La présence d'animaux domestiques vient créer des conflits, parfois, avec la faune ou la flore qui peut exister, donc les composantes qu'on voulait protéger, donc ça, c'est un des éléments qui fait en sorte qu'on va, dans certains secteurs ou dans la totalité, parfois, des parcs nationaux, venir interdire la présence d'animaux domestiques. Ça, c'est la première chose.

10 La deuxième des choses, c'est que le parc national permet l'utilisation d'un territoire pour des activités extensives puis on souhaite que ces activités-là soient accessibles au plus grand nombre. Il existe parfois des conflits d'usage entre les propriétaires ou, en tout cas, la présence d'animaux domestiques puis certains autres visiteurs des parcs nationaux. Donc, quand il y a des conflits de telle sorte qui apparaissent, bien, on vient restreindre un peu la présence ou la possibilité de la présence des animaux domestiques à l'intérieur des parcs nationaux.

15 Donc, c'est deux éléments, un de nature vraiment physique et un de nature humaine. Je passerais la parole à mon collègue, René Charest, qui pourrait expliquer, mais oui, c'est prévu que dans le territoire actuel, il y ait possibilité d'intégrer le territoire avec des chiens domestiques. René pourra compléter.

20 **LE PRÉSIDENT :**

25 Monsieur Charest?

M. RENÉ CHAREST :

30 Oui, parfait. Bien, premièrement, effectivement, le Règlement sur les parcs permet au Directeur d'autoriser les chiens à certains endroits. À la suite du projet pilote qu'on a tenu dans les années environ 2016, il y a un exercice qui a été fait pour permettre les chiens à certains endroits et garder d'autres endroits où la présence de chiens n'est pas... en fait, il n'y a pas de chiens en tant que tels.

35 Ce qu'on réalise quand qu'on regarde les études de clientèles, il y a des gens qui veulent venir avec leur chien, il y a des gens qui veulent venir dans un parc et ne pas côtoyer des chiens, donc l'offre a été faite afin de pouvoir satisfaire un peu tout le monde et en intégrant aussi la composante, comme monsieur Pelletier disait, environnementale. Donc, il y a certains habitats ou certaines espèces qui sont plus fragiles à la présence des chiens, donc dans ces cas-là, les chiens ne sont pas autorisés; et il y a une notion aussi d'application réglementaire, donc il faut qu'on puisse pouvoir bien appliquer la
40 réglementation.

5 On suit... depuis qu'on autorise les chiens, on suit deux indicateurs : la satisfaction de la clientèle et le taux de respect de la réglementation au regard de la tenue en laisse. Donc, il y a des endroits où ça va très bien, les taux sont très bons et les gens respectent bien la réglementation; il y a d'autres secteurs où la réglementation est beaucoup moins respectée, et après plusieurs efforts qu'on fait, il arrive parfois qu'on en vienne à la conclusion qu'on n'aura jamais un bon taux de respect, et c'est dans ces cas-là que la présence de chiens a été retirée à quelques endroits dans le réseau.

10 Au niveau des dunes de Tadoussac, il y aura une réflexion à faire, on a une carte qu'on peut peut-être présenter à l'écran. Donc, il y a déjà des secteurs qu'on envisage autoriser les chiens. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que là où les gens respectent bien la réglementation, généralement, ce sont les endroits qui sont plus fréquentés, donc on va parler souvent de sentiers de courte durée, on va parler des endroits où il y a beaucoup de gens, donc les gens s'autorégulent eux-mêmes, ça vient rentrer aussi dans l'équation.

15 Donc actuellement, ce n'est pas très, très grand, mais on a le long de la route du parc où est-ce que ça serait permis de venir avec son chien; sur la promenade; sur le sentier pédestre de l'estuaire, donc la première partie du sentier; et sur certaines boucles de camping aussi, les gens pourraient venir faire... bien, venir camper avec leur chien. Évidemment, c'est un premier... une première analyse, donc il y aura... on aura besoin de pouvoir aller un peu plus en profondeur et se questionner sur certains autres aspects.

20 Il y a des endroits où est-ce que les chiens ne seront pas autorisés. On parle, entre autres, sur l'escalier qui mène à la plage pour une question de cohabitation -- c'est quand même assez restreint, donc il y a un certain enjeu à ce niveau-là; et de manière générale, on n'autorise pas les chiens sur les plages pour une question sanitaire et une question aussi, encore une fois, de sécurité pour les gens.

LE PRÉSIDENT :

30 Parfait. Donc, c'est lié un peu au zonage aussi? J'imagine qu'en zone conservation, ce serait peut-être moins autorisé qu'en zone d'ambiance ou de service, est-ce que ça rentre en considération.

M. RENÉ CHAREST :

35 Il n'y a pas un lien direct, mais par le fait même, oui, effectivement, dans les zones de préservation, si on fait le décompte, il y a moins d'endroits où est-ce que les chiens sont autorisés.

LE PRÉSIDENT :

40 Parfait. Et l'autre élément qui semble jouer beaucoup sur la qualité de vie, c'est « l'expérience -- je

mime un guillemet -- sable », le fait que les gens puissent descendre sur les dunes pour se rendre à la plage.

5 J'aimerais que vous m'expliquiez, à ce stade-ci de votre réflexion, si cette descente serait autorisée sur l'ensemble de la dune, à un endroit particulier. Comment vous voyez la continuité dans cet accès à la plage par la dune, à l'expérience dune pour le talus... la dune inférieure, peut-être pour la terrasse maritime inférieure. Si on regarde la terrasse supérieure, peut-être, aussi, s'il y a une réflexion sur ça, ça m'intéresse.

10 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, on va essayer de vous projeter une carte générale du parc, on n'a pas une carte spécifique.

15 En fait, pour répondre à la question -- on a abordé le sujet un petit peu hier soir -- on a fait réaliser, par une biologiste, plusieurs niveaux d'études au niveau biologique, mais aussi au niveau humain, puis aussi, je parlais de toutes les consultations qu'on a menées, puis au fil de toutes ces consultations-là puis des recherches que la biologiste a faites, on a constaté l'importance, pour les gens de Tadoussac puis les gens qui visitent les dunes de Tadoussac, l'importance de cet accès-là à la dune inférieure pour ce qu'on appelle l'activité de « dévaler la dune », puis d'un point de vue conservation, bien, ça pose des enjeux parce qu'il y a un milieu naturel qui existe puis on veut voir à sa conservation, 20 puis les gens de Tadoussac -- je pense qu'ils sont habitués au site -- ont constaté, depuis les dernières années... on ne le constate peut-être pas à l'année, mais sur une échelle de plusieurs années, on peut constater que les dunes, à la fois la dune supérieure et la dune inférieure, se revégétalisent.

25 Donc, d'un point de vue conservation, il y a des éléments là, il y a des décisions à prendre par rapport à qu'est-ce qu'on doit faire, puis donc, la biologiste qui a travaillé avec nous, elle a mené, au cours de l'été dernier, un sondage pour, justement, sur le site des dunes, constater quels étaient les intérêts des gens, puis ce sondage-là a fait ressortir l'importance de l'accès à la dune inférieure pour l'activité de dévalement de la dune. Ça a corrélé avec ce qu'on avait entendu lors de toutes les 30 consultations qu'on avait menées, donc le choix qui a été fait, c'est de permettre que cette activité-là, qui existe présentement, puisse se poursuivre.

35 Donc oui, il y aurait un accès. La proposition, c'est qu'il y ait un accès à la dune. Je ne sais pas si on peut avoir la carte, on peut peut-être le pointer de quel secteur spécifiquement il s'agit, mais c'est essentiellement le secteur autour de la Maison des Dunes, celui qui est le plus utilisé.

Oui, peut-être un petit peu vers la droite. Oui, c'est ça, exactement.

40

LE PRÉSIDENT :

Celui où le sable est fin, là.

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Celui où le sable est fin, effectivement.

10 Puis donc... donc ça, c'est pour la dune inférieure. Maintenant, on mentionnait aussi, la Sépaq, lorsqu'elle se voit confier l'exploitation d'un parc national, elle met en place toute une série d'outils pour suivre les composantes écologiques, donc ce qui est prévu faire, c'est de voir un peu l'effet que va avoir dans le temps cet usage-là de la dune par les gens, de continuer à observer l'effet que cela va avoir, puis de voir comment on va être en mesure de le maintenir dans le temps.

15 Je veux juste rappeler, quand je disais, dès le départ, hier, le parc national, il existe pour deux raisons. La première, c'est la conservation, mais la deuxième, c'est pour la mise en valeur au bénéfice des gens pour des activités extensives. Ça fait qu'il y a toujours cette dualité-là de la présence humaine à l'intérieur du parc national, donc pour nous, c'était important de conserver cet aspect-là de l'accès à la dune pour les gens et de ne pas uniquement la mettre en conservation.

20 Maintenant, la dune supérieure, donc je ne sais pas si on a la carte avec les sentiers? On les voit un petit peu, oui.

25 Donc, ce qui était prévu pour la dune supérieure, c'est qu'encore une fois, il y a des gens qui apprécient aller marcher sur la dune supérieure, dans le secteur de la dune supérieure; puis vous l'avez mentionné aussi, il y a eu toutes, historiquement, les activités en véhicules hors route qui ont été exercées dans une bonne partie de la dune supérieure. Comme on le mentionnait, les activités de véhicules hors route ne sont pas permises à l'intérieur des parcs nationaux, mais avec l'aide de la caractérisation qu'on a pu faire sur le terrain, l'objectif, c'était encore une fois de trouver le juste équilibre entre la préservation du milieu naturel puis un usage d'activité humaine qui serait faite sur la dune supérieure.

35 Donc, ce qu'on propose, c'est qu'il y ait quelques sentiers de randonnée pédestre qui puissent permettre aux gens d'accéder à la dune supérieure dans des sentiers qui seraient peut-être un peu plus balisés qu'aujourd'hui pour, effectivement, inviter les gens à marcher aux mêmes endroits puis à ne pas faire de piétinement aux endroits où on veut préserver la végétation; puis on propose également une activité qui est, selon nous, une espèce de compromis par rapport aux activités de véhicules hors route actuelles, mais des sentiers de vélo à pneus surdimensionnés -- *fat bikes*, comme on disait hier -- à assistance électrique, donc ça permet aux gens de vivre l'expérience avec une mobilité différente que la
40 randonnée pédestre puis d'accéder au sommet de la dune. Donc là, encore une fois, c'est des sentiers

qui seraient balisés pour inviter les gens à passer toujours au même endroit pour éviter du piétinement sur la végétation.

5 Donc, c'est ce qui est proposé, ça fait qu'il y a un accès... Dans le fond, pour répondre simplement à votre question, il y a un accès humain qui est prévu dans la proposition de concept d'aménagement pour préserver le plus possible les activités qui sont réalisées par les gens dans les dunes.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Et ce n'est pas rattaché, relié à un étroit corridor...

15 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Il n'y aurait pas... le corridor ne serait pas balisé. T'sais, il n'y aurait pas, par exemple, une clôture, là, pour prendre ces termes-là, mais ce qu'on pense, c'est que l'aménagement qui serait fait, on souhaiterait le faire de façon à ce que, naturellement, les gens soient portés à se diriger aux endroits où on souhaite qu'ils utilisent la dune. Donc, sans dire : « On met une clôture pour éviter que les gens ne puissent pas aller au-delà de la clôture », mais naturellement... Par exemple, on parlait de la promenade; bien, à partir de la promenade, il pourrait y avoir des accès à la dune, puis naturellement, les personnes seraient invitées à accéder à la dune par ces accès-là, donc on les dirigerait dans les endroits où on souhaiterait qu'ils se trouvent.

20 **LE PRÉSIDENT :**

25 Monsieur Dériger, vous avez quelque chose?

30 **LE COMMISSAIRE :**

Juste pour bien comprendre, en fait, ce que vous dites, c'est que pour la partie de la terrasse inférieure, il y aurait, par exemple, des chemins préférentiels? Parce que ce qu'on comprend, actuellement, c'est que c'est un peu aléatoire, donc ce que vous voulez faire, c'est avoir des chemins qui sont préférentiels pour diriger les gens de manière à ne pas... de conserver la dune, c'est un peu ça.

35 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

40 Je vais laisser mes collègues compléter, mais en fait, non, pas nécessairement ça. Je veux juste que ce soit bien compris; l'idée, c'est d'avoir un secteur de la dune où les gens ont accès. Qu'ils veulent descendre directement, en diagonale, par en arrière, peu importe; ça, ça nous importe peu. Il y a actuellement... ceux qui connaissent le secteur, il y a actuellement des sentiers qui existent, là, qui sont

utilisés par les gens, par exemple, qui veulent remonter parce que c'est beaucoup plus... beaucoup moins forçant -- je vais dire ça comme ça -- mais il y a aussi des gens qui descendent la dune un peu n'importe où.

5 Donc, l'objectif, ce n'est pas d'intervenir là-dedans, c'est plutôt d'essayer de diriger les gens dans un secteur de la dune où les activités humaines seraient réalisées, mais ces activités humaines là, elles ne seraient pas balisées par un sentier ou quoi que ce soit. Je vais laisser ma collègue, Geneviève Brunet, compléter la réponse.

10 **Mme GENEVIÈVE BRUNET :**

15 Oui, c'est ça. Si je peux juste compléter, il y a aussi la venue de l'escalier qui va aussi modifier beaucoup les activités des gens sur le territoire, des visiteurs. Ça fait qu'avant de faire des sentiers vraiment précis, on souhaite vivre le parc, vivre le territoire, comment ça va changer, ça, les habitudes des gens; puis suivre, en même temps, est-ce qu'il y a vraiment une érosion, il y a-tu un problème? Ça fait qu'au lieu de créer une infrastructure ou créer un corridor qui pourrait, en fait, créer un autre problème, on souhaite suivre dans le temps comment ça va évoluer.

20 On sait qu'il y a quand même des enjeux d'érosion, il y a déjà comme des canaux qui se forment aux endroits où il y a beaucoup de circulation. Comme Christian disait, bien, avec les aménagements, peut-être qu'on pourra amener les gens à éviter ces secteurs-là pour moins creuser, mais c'est vraiment à vivre le parc qu'on va pouvoir s'ajuster.

25 **LE COMMISSAIRE :**

 Juste pour bien comprendre, le secteur que vous visez comme étant un secteur plus accessible, si je peux le dire ainsi, ça serait la partie qui serait située près de la Maison des Dunes, c'est bien ça.

30 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

35 Exactement. Si on avait la... bien ici, on a la carte, vous le voyez bien, dans le fond. La Maison des Dunes est à peu près où le point d'interrogation, là, puis le stationnement est le grand P, là, puis donc la dune qui est, de ma compréhension puis de mon usage du territoire... mais je ne suis pas quelqu'un de la place, mais qui est la plus utilisée, c'est la section qui est la plus rapprochée de la Maison des Dunes.

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :

40 [Inaudible].

M. CHRISTIAN PELLETIER :

C'est ça, donc où on a la main. Donc, c'est la section qui serait maintenue pour les activités humaines.

5

LE COMMISSAIRE :

Puis cet endroit-là a été, disons, sélectionné à partir des sondages...

10

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Exactement.

15

LE COMMISSAIRE :

... que vous avez faits dans le passé.

20

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

25

Oui, je pense qu'on va avoir l'occasion de revenir sur les *fat bikes* dans une autre [indiscernable - propos simultanés].

M. CHRISTIAN PELLETIER :

30

Geneviève avait un complément.

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

35

J'ai juste un petit complément.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

40

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

5 Vous avez questionné pour la dune supérieure. Ça pourrait être confirmé par les gens de Tadoussac, mais on voit vraiment peu de gens descendre à pied, puis pour avoir essayé de la monter, c'est vraiment très mou comme sable puis il y a beaucoup de cailloux, donc les gens ne seront pas naturellement intéressés à aller dévaler la dune.

LE PRÉSIDENT :

10 Parfait. — Madame Fesquet, vous avez une deuxième question?

M^{me} JULIE FESQUET :

15 Oui, j'ai une deuxième question. Je me demandais dans quelle mesure le concept d'aménagement peut encore être modifié pour, bien, favoriser le fait de rendre accessibles les zones qui ne le sont pas actuellement -- moi, je pense notamment au secteur des fours à chaux, là; je les ai cherchés une couple de fois, je ne les ai jamais trouvés -- mais en même temps, pour faire en sorte que la dune et les points de vue sur le fleuve puis tous les secteurs dont on vient de parler restent libres d'accès comme ils le sont aujourd'hui.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Il me semble même avoir vu, dans un document précédent, un sentier qui allait dans -- comment ça s'appelle, déjà? -- l'anse...

25 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

La Grande Anse.

LE PRÉSIDENT :

30 Dans la Grande Anse.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

35 Oui.

LE PRÉSIDENT :

40 Et dans la dernière version, il n'y a comme pas d'accès à ce secteur-là. Pouvez-vous nous parler de ça un peu, ou?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

On va essayer de remettre la carte, là...

5

LE PRÉSIDENT :

Oui.

10

M. CHRISTIAN PELLETIER :

... justement, du concept d'aménagement. Donc, ce que vous voyez sur la droite, le sentier en pointillés noirs, là -- je m'excuse pour les gens qui sont dans le fond de la salle, là, ce n'est peut-être pas si évident que ça. Mais dans le fond, l'anse qu'on voit, là, qui est la plus à la droite, là, donc c'est dans ce secteur-là que les fours à chaux sont localisés, puis l'idée du concept d'aménagement, c'est d'amener les gens à pouvoir aller dans ce secteur-là pour pouvoir observer puis mettre en valeur les fours à chaux. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on a... puis on a déposé...

15

Ils ont été déposés les documents?

20

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

Oui.

25

M. CHRISTIAN PELLETIER :

On a déposé l'étude qui a été faite par...

30

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

[Inaudible].

35

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Merci.

Le centre de conservation du Québec -- je cherchais le bon terme -- qui relève du ministère de la Culture, c'est eux qui sont venus faire l'expertise. Il y a trois fours... — Trois fours à chaux.

40

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

Oui.

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

10 C'est ça, puis ils sont effectivement très durs à trouver. Il y en a deux qui seraient en moins bon état, il y en a un qui serait en très bon état, puis celui qui est en très bon état, l'objectif, c'est de le mettre en valeur, donc il y aurait effectivement un sentier qui permettrait d'accéder à ce secteur-là pour observer puis peut-être avoir une interprétation de ce à quoi ont pu servir ces fours à chaux là puis la manière dont on pouvait les utiliser. Mais effectivement, c'est prévu dans le concept d'aménagement. Après, bien, je ne sais pas, je vous laisse aller.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Bien, le concept d'aménagement est toujours à l'étape de concept. Il peut être modifié, complété.

20 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

25 C'est ce que j'allais dire. La première partie de la question, c'était ça, c'est que nous, on a consulté, comme je disais, là, par plusieurs tribunes, les différentes parties prenantes, pour en arriver à ce qu'on propose aujourd'hui, mais l'objectif de la présentation puis de l'activité avec le BAPE, c'est de recevoir -- d'avoir une dernière étape de consultation pour recevoir des commentaires.

30 Donc, une fois que la consultation est terminée, pour nous, on a une période, tout dépendant des conclusions du rapport du BAPE... On va recevoir le rapport au mois d'août; tout dépendant des conclusions du rapport, on a une période de six mois à un an où on va venir ajuster le projet en fonction des recommandations qui vont être faites.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. — Madame Fesquet?

40 **M^{me} JULIE FESQUET :**

[Indiscernable - propos simultanés] permettre un complément de question par rapport à l'image qui est à l'écran?

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, mais tout petit et sans commentaires, et tout, là, mais vraiment juste parce qu'on est dessus.

5

M^{me} JULIE FESQUET :

Parce que je me demandais pourquoi, en fait, dans toute la zone qui est donc plus à l'est, pourquoi il n'y a rien qui est prévu dans cet endroit-là, alors que ça rendrait ce territoire accessible qui ne l'est pas actuellement?

10

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je vais laisser ma collègue, Geneviève, compléter -- formuler cette réponse-là.

15

Veux-tu y aller, oui?

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

Oui, OK.

20

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui.

25

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

En fait, l'idée d'un parc national n'est pas de développer l'ensemble du territoire. T'sais, on souhaite le conserver...

30

LE PRÉSIDENT :

On ne vous entend pas. Pouvez-vous parler dans le micro puis vous me parlez à moi?

35

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

Je vais me rapprocher plus, désolée.

40

Donc, l'objectif d'un parc national est la conservation; on donne l'accessibilité, mais on ne veut pas développer l'entièreté du territoire. Donc, ce qu'on a choisi, c'est vraiment un endroit, la Grande

Anse, qui est vraiment très intéressant; le sentier de randonnée donne aussi une distance qui est intéressante qui intéresser un grand nombre de personnes. Mais d'aller plus loin, on a souhaité le garder libre, comme ça, ça va répondre à des besoins, entre autres, de certaines espèces à grand domaine vital -- si on peut penser à l'ours, l'orignal -- où on les laisse tranquilles sur une partie du territoire.

5

LE PRÉSIDENT :

C'est un sentier qui ferait une boucle ou c'est un sentier [indiscernable - propos simultanés]?

10

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

Oui, ça ferait une boucle.

LE PRÉSIDENT :

15

Ça ferait une boucle.

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

20

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on reviendrait dans le territoire quand même [indiscernable - propos simultanés]?

25

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

Oui, comme c'est illustré sur la carte...

30

LE PRÉSIDENT :

J'avoue que je n'arrive pas à bien voir, c'est probablement mes problèmes visuels.

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

35

Je vais vous l'expliquer. Donc, on partirait du sentier de l'Estuaire qui existe déjà jusqu'au belvédère. Donc là, on est surtout en forêt avec des belles vues sur le fleuve, puis on poursuivrait, encore là, plutôt dans le domaine -- dans le milieu forestier jusqu'à la Grande Anse, et pour le retour, pour faire une boucle, là, le sentier serait plus proche de la mer ou du fleuve, là, donc il longerait la Grande Anse. Bien sûr, à marée basse, c'est possible de se promener. Il faut se *timer* avec les marées

40

pour ne pas être pris, mais c'est possible de circuler, mais sinon, c'est sûr qu'on doit prévoir un sentier pour, justement, les gens qui auraient mal prévu les marées pour être capable de revenir. Mais ça donne vraiment un beau point de vue, c'est un beau sentiment quand on est dans la Grande Anse.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Merci, madame Fesquet.

10 Je rappelle... j'en profite pour rappeler, avant d'appeler la personne suivante, que les personnes intéressées à témoigner devant la commission, à déposer un mémoire, vous pouvez déjà vous inscrire à l'agenda en voyant Alexandre Tanguay à la table à l'arrière, vous êtes bienvenus.

Donc, monsieur Dériger, qui appelons-nous au téléphone?

15 **LE COMMISSAIRE :**

C'est madame Julie Labille, je ne sais pas si elle est en ligne présentement.

20

M^{me} JULIE LABILLE

M^{me} JULIE LABILLE :

25 Oui, bonjour.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous m'entendez, madame.

30

M^{me} JULIE LABILLE :

Oui, je vous entends très bien.

35 **LE COMMISSAIRE :**

C'est bon, donc je vais laisser monsieur André...

40

M^{me} JULIE LABILLE :

Vous m'entendez?

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vous entends très bien. Vous pourriez me rappeler votre nom de famille, s'il vous plaît.

10 **M^{me} JULIE LABILLE :**

Oui, bonjour, c'est Julie Labille.

LE PRÉSIDENT :

15 Laville.

M^{me} JULIE LABILLE :

Labille -- comme une bille.

20

LE PRÉSIDENT :

Parfait, bienvenue. Votre question, s'il vous plaît.

25 **M^{me} JULIE LABILLE :**

Oui, bonjour. Ma première question, elle rejoint un petit peu la précédente, celle de la précédente personne, mais voilà, c'est la suivante. Donc, considérant que les autres villages du secteur BEST que sont Bergeronnes, Escoumins et Sacré-Coeur, qui ont de fortes synergies entre elles et ont actuellement un accès libre au territoire visé par la création du parc, est-il envisageable d'étendre la gratuité aux habitants réguliers de ces trois villages afin de maintenir un accès libre à nos territoires, de plus en plus soumis à tarification, considérant également que les habitants de Sacré-Coeur paient déjà l'accès à la baie Sainte-Marguerite qui est sur son territoire, pour éviter une situation de deux poids, deux mesures?

35

LE PRÉSIDENT :

Parfait, je pense que la question a été assez clairement entendue.

40

Donc, monsieur Pelletier, à vous.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

5 Écoutez, il n'est pas prévu d'étendre la gratuité qui est prévue à Tadoussac à d'autres villages. La manière dont on applique la gratuité pour les résidents de Tadoussac, c'est en lien avec la donation de la famille Molson; c'était une condition explicite de la donation de permettre la gratuité aux résidents de Tadoussac, donc on suit cette donation-là. Pour le reste, le Règlement puis la Loi sur les parcs s'appliquent, donc il n'est pas prévu d'étendre la gratuité, non, à d'autres municipalités.

10 Par contre, je fais juste rappeler ce qu'on a mentionné hier, la Sépaq a des partenariats avec le monde municipal pour permettre aux résidents, via un financement fourni par les municipalités, d'assumer une partie ou la totalité des droits d'accès à un parc national, c'est des choses qui se font.

LE PRÉSIDENT :

15 Parfait, mais j'en profite simplement pour compléter un peu la question, en sortir légèrement. Est-ce que, dans l'acte de donation, il y avait d'autres conditions.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

20 Oui, il y avait une autre condition. — Peut-être, Geneviève?

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

25 Oui. C'était la... -- excusez-moi -- la condition d'en faire un parc public dans le cadre du projet de parc du Saguenay.

LE PRÉSIDENT :

30 D'en faire un parc public dans le cadre du projet de parc Saguenay.

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

35 Est-ce que vous voulez que je vous lise exactement la condition?

LE PRÉSIDENT :

Si vous l'avez devant vous, peut-être aussi bien.

40 **Mme GENEVIÈVE BRUNET :**

Oui, je l'ai.

LE PRÉSIDENT :

5

Ça nous permettra de l'avoir intégralement.

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

10

Je vais vous lire comme elle est écrite. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

15

Oui, je vous entends bien.

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

OK.

20

« Il est expressément convenu entre les parties que la présente donation est faite sous la condition expresse que les terrains faisant l'objet de la présente servent uniquement comme parc public. »

LE PRÉSIDENT :

25

D'accord. Et tout ça était dans le contexte du parc du Saguenay.

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

30

Exactement. On se rappelle, si je peux, on était... il y a eu l'audience publique en 1982 et la création du parc Saguenay -- qu'il s'appelait dans ce temps-là, en 83 -- donc tout ce qui est écrit dans la donation est fait dans le contexte de l'agrandissement de ce parc-là.

LE PRÉSIDENT :

35

Parfait. Il y a eu une question hier puis j'y ai pensé après et j'ai besoin de la reposer pour mieux la comprendre. Si, au moment de l'agrandissement des limites du parc, les dunes de Tadoussac avaient été jointes au parc du Fjord-du-Saguenay -- donc, c'est une éventualité. Dans cette éventualité-là, la gratuité demandée, vous avez répondu qu'elle concernerait seulement le secteur des dunes, mais comment on fait pour émettre un droit d'accès, en vertu de la Loi sur les parcs, pour un secteur d'un parc?

40

M. CHRISTIAN PELLETIER :

5 C'est une mécanique... Je vais laisser mes collègues de la Sépaq compléter mon début de
réponse, mais c'est une mécanique qui aurait été effectivement particulière à gérer, on n'a jamais eu à
le faire. Déjà, pour la donation avec le projet de création du parc national Dunes-de-Tadoussac, c'est
une gymnastique qui est importante -- on s'entend, qui est administrative, là, mais qui est une
gymnastique importante parce que, comme on l'expliquait hier, toute personne qui se trouve à l'intérieur
10 d'un parc national se doit d'avoir un droit lui permettant d'y être présent, puis donc de quelle manière on
est capable de mettre en place une logistique simple qui va permettre à un résident de Tadoussac d'être
présent à l'intérieur du parc sans avoir à payer de frais puis être capable de prouver qu'il est bien
résident de Tadoussac puis qu'il bénéficie de la clause de la donation Molson, ce n'est pas simple.

15 Donc nous, pour le projet, ce qu'on a prévu, c'est que les gens puissent prendre contact avec la
Sépaq -- que ce soit, par exemple à la Maison des Dunes, au bureau d'accueil -- puis aillent se chercher
ce qu'on appelle « une passe d'accès » qui serait gratuite, mais donc, les gens auraient leur passe
d'accès. Donc ça, ça leur permet, lorsqu'ils sont sur le territoire puis rencontrent un garde de parc, de
montrer qu'ils sont là.

20 Mais comment cela aurait été fait si les dunes de Tadoussac avaient été intégrées au parc
national du Fjord-du-Saguenay, je poserais peut-être la question à monsieur Despatie ou à Jérôme
Gouron, là. [Indiscernable - coupure de son] logistique-là avait été réfléchi à l'époque.

LE PRÉSIDENT :

25 Monsieur Gouron ou Despatie.

M. ANDRÉ DESPATIE :

30 À l'époque, je n'y étais pas, mais concrètement, techniquement, c'est faisable. Techniquement, le
citoyen de Tadoussac aurait pu comme il avait sa carte annuelle qu'il avait entre ses mains. Nous, sur le
territoire, pour valider son accès sans problématique, il a à faire la démonstration qu'il a son droit
d'accès. Au niveau technique, pour la gestion, l'exploitation, c'est réaliste.

35 Maintenant, est-ce que ça aurait pu être étendu à l'ensemble du parc du Fjord, je pense que ça
aurait appartenu au ministère de l'époque de déterminer s'il décide d'en faire une application intégrale
ou de faire des exclusions parce que la Loi et Règlement sur les parcs permet de faire des exclusions
dans l'application, comme les deux territoires qu'on a ciblés hier où est-ce que des petits secteurs sont
exclus. Donc, il n'y a pas de validation, le citoyen qui est sur le territoire en question a son droit d'accès.

40

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, ça aurait pu être un territoire exclu comme la Pointe-de-l'Islet, mettons?
[Inaudible]...

5

M. ANDRÉ DESPATIE :

Les lois et règlements permettent ces éléments-là. La seule chose, c'est que techniquement, dans l'application, si on nous avait dit : « Est-ce que vous êtes capable de démontrer hors de tout doute qu'un citoyen de Tadoussac, par le ministère qui décrète qu'il accès à l'ensemble du parc du Fjord parce qu'il y a eu un don de la famille Molson en lien avec le futur parc », la Sépaq aurait pu gérer une telle particularité parce que le citoyen aurait une démonstration entre ses mains qu'il a son droit d'accès annuel. Donc, on n'aurait pas été obligé de faire un règlement pour ça, mais ça aurait pu mener jusqu'à un règlement, ça aurait pu.

10

15

LE PRÉSIDENT :

Hum hum, parfait. — Monsieur Pelletier, vous voulez ajouter quelque chose?

20

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Un complément à la réponse.

25

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

30

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Parce qu'on a été beaucoup dans la mécanique de comment la personne qui se trouve dans le parc aurait pu démontrer, là, qu'elle a une gratuité d'accès, mais je vais juste peut-être laisser ma collègue, Geneviève, expliquer, de manière plus technique, comment cela se fait, parce qu'il existe des droits particuliers qui ne sont pas des gratuités d'accès, mais d'autres types de droits qui sont inscrits dans le règlement.

35

Donc, je vais laisser Geneviève compléter, mais ce que je proposerais aussi à la commission avant de passer la parole à Geneviève, c'est que la donation de la famille Molson, c'est un acte qui est publié au Bureau de la publicité des droits, ça fait que si la commission le souhaite, c'est un document qu'on pourrait vous transmettre puis rendre public.

40

LE PRÉSIDENT :

Je pense que ce serait une bonne chose.

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Parfait.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

15 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Je laisse Geneviève compléter la...

LE PRÉSIDENT :

20 Juste avant que madame Brunet réponde, est-ce que cette réponse-là va être pour donner des exemples d'accès limités à un secteur d'un parc?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

25 Non.

LE PRÉSIDENT :

30 Ou ça va être un exemple de façon dont les accès peuvent être émis, genre avec la participation des villes ou... Je ne sais pas dans quelle tangente vous allez aller.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

35 En fait, c'est juste pour vous expliquer que dans le réseau des parcs, il existe des cas d'exception ou d'exemption de devoir payer les accès à un parc.

LE PRÉSIDENT :

40 OK.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Puis ces choses-là sont inscrites dans le règlement.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

10 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Très spécifiquement, je vais vous donner un exemple tout simple, au parc national d'Aiguebelle, il y a une route qui traverse le parc, donc les gens qui utilisent cette route-là pour traverser le parc sont exemptés de payer les droits d'accès au parc.

15 Un autre exemple qui pourrait être bien simple, c'est par exemple au parc national de la Pointe-Taillon, le parc national fait partie du réseau de la Route verte, les gens peuvent... qui arrivent en vélo peuvent traverser le parc national, entrer par une entrée et sortir par un autre secteur, mais ils sont exemptés de payer le droit d'accès au parc s'ils sont là uniquement pendant une certaine période pour la traversée.

20 Donc ça, ça pourrait être le genre d'exemptions qui soient appliquées ici à Tadoussac. Par exemple, il est prévu que les gens qui ont à circuler sur le chemin du Moulin-Baude sans avoir le souhait de venir au parc national, ils n'aient pas à payer le droit d'accès au parc national, au même titre qu'un cycliste qui partirait du village de Tadoussac puis qui serait sur une randonnée de cyclotourisme en direction un peu plus à l'est sur la Côte-Nord puis qui fait juste passer à travers le site pourrait bénéficier d'une exemption du droit de payer son accès au parc. Ces choses-là sont inscrites dans le règlement.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Donc, c'est essentiellement ça que vous vouliez dire, madame Brunet, ou vous avez quelque chose d'autre à compléter?

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

35 Oui. J'aurais juste précisé que c'est à l'article 7...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

40 Voilà.

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

... du Règlement sur les parcs.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, parfait.

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

10

Je crois que tout a été dit.

LE PRÉSIDENT :

15

Parfait, merci. — Madame Labille, vous avez une deuxième question?

M^{me} JULIE LABILLE :

20

Oui, absolument. C'est Labille.

LE PRÉSIDENT :

Labille, oui.

25

M^{me} JULIE LABILLE :

Oui, il n'y a pas de problème.

30

Oui, donc vous avez parlé hier soir de l'importance d'un parc national sur la santé mentale des visiteurs et vous venez d'évoquer l'universalité aussi. La MRC de la Haute-Côte-Nord possède l'un des salaires médian les plus bas du Québec et c'est aussi l'une des rares régions qui subit une baisse de population. La pratique du plein air est l'un des points d'attrait principaux de la MRC. En diminuant encore l'accès libre et gratuit au territoire avec la création d'un parc national, avez-vous prévu de mesurer l'impact sur la rétention de la population et l'impact sur les populations locales, hors Tadoussac, y compris les plus défavorisés?

35

LE PRÉSIDENT :

La question est claire. Je vais vers vous, monsieur Pelletier, ou je vais vers...

40

M. CHRISTIAN PELLETIER :

5 Oui. J'adresserais peut-être la question... Je ne sais pas si on a des informations. En fait, il n'est pas prévu de faire de suivi sur la rétention de la population en lien avec l'existence du parc national; de mémoire, je n'ai jamais vu d'études ou de recherches qui ont été faites à ce niveau-là. Je ne sais pas si mon collègue, André Despatie, là, sans vouloir le mettre dans l'eau chaude, mais je ne sais pas s'il aurait quelque chose à compléter.

LE PRÉSIDENT :

10 Peut-être êtes-vous dans l'eau bouillante, monsieur Despatie. Allez-y.

M. ANDRÉ DESPATIE :

15 J'ai déjà vu de l'eau bouillante plus chaude que ça.

20 Non, il n'y a pas... la Sépaq n'a pas procédé à des études à cet égard. Les études qu'on a à notre disposition, c'est davantage de retombées directes et indirectes de l'impact d'un parc national dans une région, mais ne fait pas de lien avec la rétention.

25 Mais on peut compléter un élément qui n'est pas négligeable. Que ce soit pour la population locale ou hors région, l'ajout d'un parc national amène parfois des employés d'autres régions du Québec à venir s'installer avec leur famille, donc il y a un facteur... et aussi la main-d'oeuvre locale qui, des fois, peuvent permettre d'avoir un emploi dans leur communauté.

30 Ça fait qu'il y a quand même un impact direct sur la rétention qui peut se faire par l'arrivée d'un tel statut, et surtout, d'une dynamique au niveau des activités et de l'expérience qui est encadrée et promue par l'exploitant.

LE PRÉSIDENT :

35 Hum hum. On comprend que le site existe déjà, que les gens y ont déjà accès, qu'ils peuvent venir à Tadoussac pour profiter des dunes déjà, donc c'est la plus-value qui arrive avec la création d'un parc qui pourrait avoir un pouvoir, selon vous, attractif pour attirer des jeunes ménages, par exemple.

M. ANDRÉ DESPATIE :

40 Bien, je vous avouerais que parce que l'offre d'activités et de services qu'on propose dans le concept d'aménagement prévoit, exemple, un petit camping, bien, forcément, il y a de l'organisation de l'offre, il y a de la main-d'oeuvre en arrière, donc ça vient structurer davantage une offre sur un territoire

libre, actuellement, au niveau de l'activité qui vient dynamiser davantage, que ce soit au niveau des naturalistes ou quoi que ce soit. Sans prétendre ça, on peut affirmer hors de tout doute qu'un parc national attire davantage l'attention au niveau de la main-d'oeuvre locale et régionale et de la rétention de la population que le contraire.

5

LE PRÉSIDENT :

Mais vous ne l'avez jamais étudié, vous n'avez jamais étudié les impacts sociaux d'un parc national pour la communauté d'accueil, par exemple.

10

M. ANDRÉ DESPATIE :

Non, on n'a jamais étudié ça.

15

LE PRÉSIDENT :

Ça, ça ne s'est pas fait, OK. — Monsieur Dériger.

20

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Despatie, est-ce que, dans le cadre, par exemple, du comité de transition... Transition, oui, c'est ça, oui.

25

M. ANDRÉ DESPATIE :

Les tables...

30

LE COMMISSAIRE :

D'harmonisation, excusez-moi. Est-ce que ce genre de discussions là peut faire partie des discussions dans le cadre de ce comité-là.

35

M. ANDRÉ DESPATIE :

Bien, tout à fait. On pourrait, évidemment, dans le cas de Tadoussac, établir un outil de mesure, avec nos partenaires *municipals* des municipalités de Tadoussac et limitrophes, pour documenter auprès de la population quel impact ça a sur leur vie quotidienne, quelle plus-value qu'ils sont allés chercher. C'est des gens qui pourraient contribuer à ce genre de travail là.

40

LE PRÉSIDENT :

5 Donc, j'ai remarqué aussi que dans certains parcs, vous avez des comités, je ne sais pas si vous les appelez « scientifiques » ou « d'experts », qui regroupent des universitaires qui ont des intérêts variés. Il pourrait très bien y avoir, dans ce comité-là, un expert des sciences sociales qui pourrait s'intéresser à ces questions et stimuler la recherche ou le suivi sur cette question.

M. ANDRÉ DESPATIE :

10 Tout à fait, vous avez raison de pouvoir nous amener cette piste-là. C'est une opportunité qu'on pourrait saisir pour pouvoir aller, non pas que dans le cas de Tadoussac, mesurer dans certains parcs, particulièrement en régions périphériques, quel impact ça a. On ne peut pas penser d'un impact de rétention ou non-rétention dans un parc périurbain, mais un parc en région, ça peut être un outil qu'on pourrait regarder pour pouvoir utiliser des facultés de recherche à cet égard-là.

LE PRÉSIDENT :

15
20 C'est bien de sortir de l'opinion puis de pouvoir avoir une certaine démonstration de ces affirmations, donc j'entends. — Madame Labille, merci pour vos questions.

M^{me} JULIE LABILLE :

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dériger?

LE COMMISSAIRE :

30 Oui. Le prochain participant -- intervenant, c'est monsieur Jordan Officer, je pense qu'il est en vidéo. Oui, il est en vidéo, donc je ne sais pas comment on peut avoir...

LE PRÉSIDENT :

35 Peut-être qu'on peut passer la personne suivante, simplement, puis venir avec monsieur Officer tout de suite après, ça va nous permettre de faire la connexion.

40 _____

M. JORDAN OFFICER

M. JORDAN OFFICER :

5 Je suis là.

LE PRÉSIDENT :

10 Ah, vous êtes là, parfait.

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :

Il est prêt.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. — Monsieur Officer, bonjour.

M. JORDAN OFFICER :

20 Bonjour, vous m'entendez bien.

LE PRÉSIDENT :

25 Très bien, et on vous voit, quoi de mieux.

M. JORDAN OFFICER :

30 Super, d'accord, merci. J'ai deux questions.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

35 **M. JORDAN OFFICER :**

40 OK. Donc, la première question, c'est par rapport au nombre de spots de camping et de visiteurs. C'est quoi... bien, j'aimerais savoir il y a combien de spots de camping. Je pense que ça a été mentionné, mais je ne sais pas si ça a été mis à jour, mais en gros, combien de personnes est-ce que vous prévoyez être sur le site, donc venir et partir, par jour, pendant la saison, autant les campeurs que

les visiteurs au parc de la Sépaq? Est-ce qu'il y a comme un estimé là-dedans qui a été fait...

LE PRÉSIDENT :

5 Durant la haute saison?

M. JORDAN OFFICER :

10 ... en termes de l'impact sur le trafic? Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. — Monsieur Pelletier?

15 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

20 Oui. Je vais inviter ma collègue, Sylvie-Anne Marchand, à répondre à la question, mais simplement mentionner qu'entre autres, sur le site, je reprends mes notes d'hier, mais de mémoire, on a déposé l'étude des retombées économiques. Dans l'étude des retombées économiques, il y a certaines des informations que ma collègue, Sylvie-Anne Marchand, va mentionner à l'instant. Donc, j'invite les gens à aller consulter s'ils veulent plus de détail puis je passerais la parole à Sylvie-Anne pour indiquer combien il y a de sites de camping puis l'achalandage qui est prévu dans les périodes les plus achalandées en période estivale.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Madame Marchand?

30 **Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

35 Monsieur le président, il est prévu un camping de 60 emplacements -- 40 emplacements avec services, avec de l'eau et de l'électricité, 20 emplacements sans services avec des points d'eau partagés; un bloc sanitaire pour desservir ces sites-là; 15 unités de prêt-à-camper comme on les connaît dans différents établissements de la Sépaq. Donc, total tout, le projet, c'est d'un maximum de 75 sites. On a souvent vu dans le passé des projets... « souvent », enfin, lors de la création de récents parcs, différentes phases de camping. Le projet avec lequel on arrive, on dit : « On va déjà y aller. » C'est fini, il n'y aura pas de phase 2, on ne prévoit pas d'étendre, donc c'est minimal.

40 S'ajoute à ça ce dont on a discuté hier, la zone *vanlife* qui est comme l'annexe au camping régulier qui, elle, accueillerait -- puis là, c'est le seul chiffre qui n'est pas précis -- entre 15 et 20 petits

véhicules de moins de 21 pieds, qui sera à déterminer, là, lors de la caractérisation du site.

Ça, ce sont pour les installations de camping. Ça répond à la première partie de la question si j'ai bien compris?

5

M. JORDAN OFFICER :

Bien, dans le sens que...

10

LE PRÉSIDENT :

Oui, je complétera juste une autre chose. Dans l'expérience des parcs, en moyenne, chaque site est occupé par combien de personnes.

15

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

2.4, 2.8.

20

M. ANDRÉ DESPATIE :

Ce n'est pas une science absolue, mais la moyenne des statistiques qu'on tient, c'est trois personnes, en moyenne, par site de camping, lorsqu'on fait nos statistiques de fréquentation, pour les nuitées en camping.

25

M. JORDAN OFFICER :

Donc, un peu plus que 200 personnes.

30

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

En moyenne.

35

M. JORDAN OFFICER :

Mais la question, je l'ai peut-être mal formulée, mais c'était... il y a l'aspect des campeurs, mais c'était plus large, par rapport au nombre de visiteurs aussi comme... parce que je pose la question surtout en lien avec la congestion puis la circulation dans le village.

40

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

5 Donc, le nombre de visiteurs par jour en périodes de pointe selon les scénarios que vous avez étudiés ou selon les analyses de la demande que vous avez faite?

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

10 Total, à la saison 3 d'opération, on a notre rythme de croisière, on prévoit un achalandage de 176 000 jours visite, total tout, entre la mi-mai et, éventuellement, la fin novembre, après les migrations, cela se répartit sur entre 145 et 175 journées d'opérations. Les jours visite se... Puis vous allez tous trouver ces chiffres-là dans le rapport de retombées économiques. Il y a 100 000 personnes qui auraient des droits d'accès quotidiens, la visite quotidienne sur la saison. 10 500 sont des campeurs, sont des
15 gens avec hébergement, et de ce nombre, il y a un certain nombre qui ont des cartes réseau, d'autres qui ont des cartes parc, et il y a le 100 000 d'accès quotidien.

LE PRÉSIDENT :

20 Avec les chiffres que vous avez...

M. JORDAN OFFICER :

25 Donc, on parle...

LE PRÉSIDENT :

30 ... c'est en période de pointe, là. Mettons, on est en vacances de la construction, super belle température, le top du top, combien est-ce que ça fait d'achalandage dans une journée si on inclut les gens de Tadoussac qui vont décider d'aller sur les dunes et les visiteurs extérieurs, selon vos estimés de demande?

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

35 J'aurais envie de passer la parole à ma collègue Geneviève. Les chiffres les plus... Geneviève a l'air désespérée, je m'excuse.

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

40

Vous avez tous vu mon visage, hein, [inaudible].

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

5 Mais je vais l'aider. Hélas, il me manque ce chiffre-là dans mes données.

LE PRÉSIDENT :

10 OK.

M. JORDAN OFFICER :

Mais en fait, juste rapidement, avec...

15 **Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Les chiffres les plus récents qu'on a ont été relevés par la firme qui s'est occupée du site dans les trois dernières saisons estivales et qui prenait des chiffres de fréquentation.

20 Les sommets, c'est ça que je voulais... On l'a.

Alors, les sommets, en 2023, la plus haute fréquentation a été précisément le 3 septembre, il y a eu 1 917 personnes sur le site; le 12 août, 1 675 personnes. Ça fait que ce serait vraiment les plus gros achalandages. Si je retourne dans les années de la pandémie, mille neuf cent... en 2021, 1 800, 1 700.

25

LE PRÉSIDENT :

Je vous arrête parce que ça, c'est avant d'avoir le parc, mais avec votre parc qui attire autant. Vous nous le vendez comme étant très attracteur, hein.

30

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Oui.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça doublerait?

40

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Je ne crois pas. On a une capacité de support qui est principalement calculée en fonction de la possibilité de stationner des véhicules.

5

LE PRÉSIDENT :

OK.

10

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

On aurait dans le projet deux stationnements de 125 places, donc 250 places; on a les 75 sites de camping qui accueille des voitures également. On a une navette qui peut amener des gens, mais au-delà de ça, on va devoir gérer, comme on le fait à la Sépaq depuis la pandémie, avec un système de gestion par quota pour être capable de contrôler le nombre maximal qu'il nous est possible d'accueillir sur le site.

15

LE PRÉSIDENT :

Parfait. J'ai beaucoup de questions qui se bousculent dans ma tête. Dans la pratique actuelle, quel est le rapport à peu près... J'imagine que les personnes qui ont fait ces petits recensements estivaux peuvent -- ont une réponse, mais combien de ces véhicules sont des véhicules de Tadoussaciens et Tadoussaciennes, combien sont des véhicules de l'extérieur.

20

25

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

On n'a pas ces données-là, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

30

OK, donc...

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

On les aura au moment où on opérerait.

35

LE PRÉSIDENT :

Oui?

40

M. CHRISTIAN PELLETIER :

5 Il faut comprendre que depuis la pandémie, on finance, le Ministère, une firme qui s'occupe du site; les chiffres qu'on vous montre, ça n'a rien de scientifique. Ceux qui connaissent le site, là, il y a une personne qui est sur le site dans le jour pour guider un peu les gens, leur indiquer comment se stationner, où sont les principales attractions, vers où se diriger. C'est clair que cette personne-là, elle n'est pas capable de faire tout ça en même temps qu'elle fait le décompte de tout le monde qui est sur le site.

10 Donc, ça n'a vraiment rien de scientifique, mais ce qu'on a observé, c'est une croissance de l'achalandage. Donc, la personne qui est sur le site, elle fait un décompte qui est en croissance depuis la pandémie, qui n'a pas diminué post-pandémie, puis ça tourne autour d'un peu moins de 80 000 visiteurs par année qui viennent pendant la période qu'on fait le décompte, qui est plus courte que la période d'exploitation qui est envisagée pour la Sépaq puis dont on est en train de dire... je pense qu'à 15 la troisième année, on aurait autour de 170 000 jours visite.

Donc, je veux juste relativiser, là, parce que je ne veux pas qu'on installe une crainte que ce soit surachalandé, là. Les chiffres qu'on a entre les mains ne semblent pas montrer ça.

20 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Donc, la question de monsieur, c'est que dans le village de Tadoussac, il y a quand même une congestion qui est manifeste depuis un certain temps, quand même, l'été, en période de pointe, et là, vous ajoutez vraisemblablement des véhicules qui vont peut-être venir de deux directions, mais on imagine qu'il y a un souhait que les commerces de Tadoussac profitent un peu de cette manne. 25 J'imagine que d'une certaine façon, il risque d'y avoir une attraction vers ce village aussi pour son historique, sa culture, et tout ça, donc j'imagine qu'une grande partie des visiteurs qui vont aller vers les dunes vont avoir un intérêt de venir vers le parc?

30 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Tout à fait.

35 **LE PRÉSIDENT :**

On peut faire cette hypothèse. La question est là, c'est que la congestion qui va se présenter, c'est un ajout supplémentaire... J'essaie de voir où est-ce que je m'en vais, vous comprenez ma question, pouvez-vous m'aider?

40

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je peux vous aider, oui, je vais vous aider.

5 **M. JORDAN OFFICER :**

Parce que le chemin entre les dunes et le village...

10 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

En fait, la question que vous soulevez, c'est une question... Tantôt, je mentionnais, puis je reviens là-dessus, sur les consultations qu'on a menées. C'est un enjeu qui est apparu dès le départ dans la préparation du projet. C'est clair, c'est une évidence même, il y a une seule route qui traverse Tadoussac qui permet de se rendre au secteur des dunes, puis cette route-là, ça s'avère que c'est la route principale sur laquelle il y a tous les services de la municipalité ou, en tout cas, presque, donc c'est évident qu'en période estivale, lorsqu'il va y avoir un afflux de visiteurs qui vont vouloir se diriger au secteur des dunes de Tadoussac, si on n'a pas une solution alternative, on va contribuer à la congestion dans la municipalité.

20 Donc, dès le départ, lors des consultations, les gens ont signifié cet enjeu-là et puis est venue la proposition -- de la part, entre autres, de la Municipalité et puis de différents acteurs -- de faire un accès via le chemin du Moulin-à-Baude, mais par la 138. Donc, ce qu'on souhaite faire, c'est qu'à partir du débarquement du traversier, il y ait déjà des indications qui forcent... bien « qui forcent », qui invitent les gens à poursuivre leur chemin; ceux qui voudront se rendre au parc national des Dunes-de-Tadoussac, à poursuivre un peu plus vers l'est pour accéder au territoire via le chemin du Moulin-à-Baude, puis on pense même que lorsque ce chemin-là va être créé, lorsque la route va être mise en état, comme on le mentionnait hier soir, là, avec un statut de route collectrice encadré par le ministère du Transport et Mobilité durable, il est fort possible que lorsque les gens vont utiliser des applications comme Google ou Waze, peu importe, bien, que ces applications-là dirigent les gens via ce parcours-là parce qu'il sera beaucoup plus rapide. On évitera la congestion à l'intérieur du noyau villageois.

25 Donc ça, ça a été une demande qui a été formulée lors des consultations auxquelles on a tenu parce que, justement, on voyait qu'il y avait un enjeu potentiel. Ça, c'est une première chose.

35 Deuxième chose, c'est qu'on sait très bien que les gens qui vont être dans le secteur des dunes de Tadoussac sont à proximité du village de Tadoussac. Le village de Tadoussac a une attractivité, de par l'activité et l'effervescence qu'il y a ici l'été, donc les visiteurs, ils vont venir pour le parc national, bien sûr, mais ils vont aussi venir pour Tadoussac.

40 Donc, pour inviter les gens à venir à Tadoussac, mais sans se déplacer avec leur véhicule, le

5 parc, on prévoit mettre en place une navette électrique qui ferait la navette entre le territoire du parc national et le centre-ville de Tadoussac. Les endroits d'embarquement, débarquement sont à prévoir avec des échanges avec la Municipalité, mais l'objectif, c'est de faire en sorte qu'à la fois les gens du parc puissent s'en venir vers le village de Tadoussac pour profiter des commerces ou de ce que Tadoussac a à offrir, puis à la fois aux gens de Tadoussac de se rendre au parc national sans avoir à prendre leur véhicule pour s'y rendre. Donc, cette navette-là, elle, elle circulerait par le chemin du Moulin-à-Baude qu'on connaît actuellement, qui est utilisable à l'année, donc celui qui permet d'accéder, là, à l'intérieur du village. Maintenant, quels seraient les arrêts, puis tout ça, on n'est pas encore là.

10 Mais donc, avec ces deux moyens-là, puis on n'en a pas parlé, mais la piste cyclable serait aussi mise en place, donc il y aurait aussi l'accès par vélo ou vélo à assistance électrique qui pourrait être fait, puis le concept d'aménagement, comme on le mentionnait tantôt, prévoit des pistes cyclables et des sentiers de vélo *fatbike* à assistance électrique. C'est des choses qu'on voit qui sont fréquentes à Tadoussac, donc il y aurait potentiellement un service de location de ces véhicules-là à l'intérieur du parc, donc les gens pourraient louer les véhicules à la fois pour se rendre sur la dune supérieure, mais également, peut-être, pour venir faire un passage au village de Tadoussac.

15
LE PRÉSIDENT :

20 Le succès de la navette dépendra de sa fréquence...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

25 J'espère que je vous ai aidé.

LE PRÉSIDENT :

30 ... de sa taille. Oui, vous m'avez aidé parce que là, j'étais en train de m'enliser dans le sable des dunes. Donc oui, je comprends, donc la navette, le succès de cette navette, un genre de Tadoussabus, comme vous aviez... -- Comment vous l'appeliez? -- le Tadoubus, un peu comme vous l'aviez, avant la pandémie, si je me rappelle un peu. Donc, ça serait un peu de ce genre-là, avec une certaine fréquence qui permet d'inciter les gens à circuler. Ainsi, les visiteurs à l'hôtel de Tadoussac n'auraient pas à prendre leur auto pour aller se promener aux dunes de Tadoussac dans le parc national, ils pourraient très bien s'y rendre, revenir. Ça demande une certaine organisation. Ça serait géré par la Sépaq, ça serait géré par un service... une organisation sans but lucratif, ça serait... vous avez réfléchi plus loin.

35
M. CHRISTIAN PELLETIER :

40 Ce serait géré par la Sépaq. Je vais laisser ma collègue, Sylvie-Anne, préciser.

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

On a un projet -- embryonnaire, encore -- de collaboration avec la Municipalité pour se partager l'opération de ladite navette.

5

LE PRÉSIDENT :

Parfait. — Monsieur Dériger?

10

LE COMMISSAIRE :

Une question un peu en lien... Tantôt, on a parlé de la capacité maximale pour ce qui est des sites de camping; donc, il y a un nombre qui est fixe en fonction de la capacité de support, de l'espace qui est disponible. Est-ce qu'il y a aussi des restrictions par rapport aux types de véhicules? C'est-à-dire, là, on va avoir des VR qui sont peut-être assez de grande dimension. Est-ce qu'il y a des éléments qui restreignent certains véhicules dans le parc ou si tous les véhicules peuvent circuler.

15

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Sur... Je m'excuse, monsieur Dériger me regardait, ça fait que je n'ai pas passé par monsieur Pelletier.

20

LE COMMISSAIRE :

Ah, moi aussi, je vous regardais, j'avoue.

25

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je la dédouane.

30

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Monsieur le président, je suis excusée. Les sites seraient aménagés, à l'instar des autres parcs nationaux, avec des sites permettant d'accueillir peu importe le format de motorisé. Alors, ils sont tous pareil les sites et on peut mettre une petite tente, une grosse tente, un petit motorisé, un grand motorisé, ils sont tous pareils. Il y aurait juste la zone *vanlife* qui limiterait le format, des petits motorisés.

35

LE COMMISSAIRE :

Peut-être, monsieur Gagné, actuellement, pour les VR -- les véhicules récréatifs -- de grande

40

dimension, à quel endroit est-ce qu'ils se stationnent dans la municipalité.

M. ÉRIC GAGNÉ :

5 La Municipalité a une réglementation pour les VR, des interdictions à aller à des endroits. On a un stationnement où est-ce que les VR sont autorisés à l'entrée du village, du côté du bateau, où est-ce qu'on a un stationnement qui est l'ancien stationnement Sépaq où est ce qu'on peut avoir les VR. La plupart des VR, on a les stationnements qui peuvent les accueillir, soit dans les endroits qui sont payants, et on les reconduit. Pour ceux qui vont vers le secteur des dunes, qui avait un stationnement
10 aussi pour les VR, ils sont reconduits pour aller vers le secteur.

LE COMMISSAIRE :

15 Parfait, merci.

M. ÉRIC GAGNÉ :

20 C'est la plupart des parties, puis il y a une interdiction au niveau des VR pour descendre au niveau de la rue Bord-de-l'Eau, stationnement en bas, qui n'est pas utilisé pour les VR.

LE COMMISSAIRE :

25 OK, parfait.

LE PRÉSIDENT :

30 Et, monsieur Gagné, je poursuivrais quand même avec la question de notre invité. Comment la ville -- le village vit la question de la circulation, est-ce que c'est un objet qui revient régulièrement au conseil municipal, est-ce que c'est un sujet de discussions, de débats.

M. ÉRIC GAGNÉ :

35 Je vous dirais que oui.

LE PRÉSIDENT :

40 Expliquez-moi.

M. ÉRIC GAGNÉ :

5 Bien, oui, on a des comités pour la gestion, pour l'étude, pour les stationnements, on a beaucoup, beaucoup de monde qui travaille pour essayer de mettre ça plus fluide la circulation, mais c'est un enjeu. Je vous dirais que présentement, c'est sûr qu'on a du monde qui travaille aussi là-dessus, c'est à toutes les années. Il n'y a pas rien de facile, mais on essaie d'améliorer du mieux qu'on peut; d'avoir ça, une circulation plus fluide.

10 Il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup d'activités, quand on parle de festival de la chanson, on parle... qui est au coeur du village, qui vient quand même rendre un petit peu la vie plus dure dans la circulation. On a les événements nouveaux, depuis deux, trois ans, le Béluga Trail, qui vient impacter beaucoup le village.

15 Ça fait que oui, il y a des comités. Le conseil est très, très au courant et on essaie de trouver les meilleures solutions.

LE PRÉSIDENT :

20 Quelles sont les pistes de solution qui se présentent dans les cas de... dans ces cas-là.

M. ÉRIC GAGNÉ :

25 Je vous dirais qu'ils ont fait affaire, aussi, avec beaucoup de consultants, des personnes-ressources, pour venir nous aider aussi dans la gestion des stationnements. Présentement, il y a des comités qui sont là-dessus. Comme je vous dis, c'est vraiment des ressources externes qui peuvent nous donner un coup de main et on essaie de trouver, du mieux, la possibilité de réussir à fonctionner correctement dans le village.

LE PRÉSIDENT :

30 Donc, vous n'avez pas d'exemples de pistes de solution qui sont envisagées, mais il y a un comité là-dessus.

M. ÉRIC GAGNÉ :

35 Il y a des comités au niveau... puis le conseil municipal aussi. Tout le monde travaille beaucoup pour la problématique de la circulation, oui.

40

LE PRÉSIDENT :

5 Est-ce qu'il serait possible d'avoir... de solliciter ce comité-là, vous, pour avoir quelques-unes des pistes de solution que vous voyez pour décongestionner, juste qu'on ait quand même une idée? Parce que monsieur est préoccupé par ça puis il y a plusieurs personnes qui ont signifié ce genre de préoccupation.

M. ÉRIC GAGNÉ :

10 Ça va me faire plaisir de transmettre au comité pour qu'on puisse déposer un document, là, avec des pistes de solution.

LE PRÉSIDENT :

15 Parfait, merci.

Monsieur Officer, deuxième question?

M. JORDAN OFFICER :

20 Oui. Juste pour clarifier, parce qu'on a beaucoup parlé de congestion, mais mon inquiétude... et ça, c'est un sujet dans le village, mais mon inquiétude est aussi beaucoup par rapport à la circulation sur la route qui relie le village et les dunes où il y a des résidents et qui est très dangereuse, déjà, avec un angle mort qui est dangereux. Donc oui, la circulation dans le village, là où il y a les commerces, est un enjeu, mais vraiment, c'est la circulation sur cette route-là.

25 Ma deuxième question, c'est...

LE PRÉSIDENT :

30 Monsieur Officer, attendez.

M. JORDAN OFFICER :

35 Oui.

LE PRÉSIDENT :

40 Je vais poursuivre. Vous m'avez précisé votre question, je vais poursuivre un peu pour essayer de voir avec la Ville quelles mesures ils envisagent mettre en place sur le prolongement de la rue des

Pionniers qui va au Moulin-à-Baude vers le parc pour assurer la sécurité, la fluidité, pour que ça soit un espace agréable aussi pour que les vélos et les autos circulent avec plaisir?

M. ÉRIC GAGNÉ :

5

Je dirais que ça va être le comité, quand on va vous déposer, peut-être, des pistes de solution, le comité qui va analyser. Parce que le parc, oui, ça va être un nouveau défi aussi pour la circulation, mais il va falloir analyser. Le secteur des dunes, c'est un chemin qui... ce n'est pas un chemin, comme on dit, carrossable, là, ce n'est pas une route principale, c'est un chemin qu'on accède. Il y a des limites aussi, 10 il y a des limites de vitesse, il n'y a pas beaucoup d'accotement pour...

Ça fait que le comité, on va regarder, certainement, pour tous les enjeux de circulation pour le futur. Oui, dans le comité, il doit y avoir de quoi qui va pouvoir vous être déposé, les pistes de solution.

15

LE PRÉSIDENT :

Parfait, parce que j'aimerais ça voir comment ce comité-là rêve ce chemin-là -- j'utilise bien mon mot, « rêve » ce chemin-là. Comment ils le voient, comment ils l'imaginent comme porte d'accès au parc national.

20

M. ÉRIC GAGNÉ :

Je vous dirais que nous aussi, on rêve d'un beau chemin.

25

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. ÉRIC GAGNÉ :

30

Mais c'est toujours... c'est politique pour la réalisation.

LE PRÉSIDENT :

35

Parfait. — Monsieur Officer, votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. JORDAN OFFICER :

40

Oui. Ma deuxième question, c'est ça serait quoi les mesures mises en place... On en a parlé un peu, j'ai entendu un peu, déjà, en réponse à ma première question, mais les mesures qui seraient mises

5 en place pour faire en sorte que les campeurs et visiteurs passent directement par la 138 et par cette nouvelle route qui serait aménagée, et est-ce qu'il peut y avoir, peut-être, pendant la grosse saison -- la haute saison, que le chemin qui relie la Sépaq au village soit accessible seulement aux résidents et aux vélos et aux navettes, par exemple?

10 Parce que ce bout de chemin là, c'est quand même une inquiétude pour beaucoup de résidents parce qu'il y a beaucoup de résidents sur cette rue, il y a un angle mort là où il y a la Maison Alexis. Ceux qui sont des résidents, ils savent quand ralentir, comment faire; si on marche, de quel côté marcher. Mais des touristes ne savent pas, des gens qui ne sont pas habitués ne savent pas. Avoir beaucoup plus de congestion, c'est des voitures qui passent devant des maisons, et tout ça.

15 Donc, je sais que le principe, c'est que la plupart du trafic passe par la 138 directement, mais je ne suis pas vraiment convaincu de comment ça va être fait pour que les gens, ils le font réellement. Est-ce que l'accès, l'inscription se ferait seulement de ce côté-là? C'est quoi, vraiment, les mesures qui vont faire en sorte que le trafic, il ne va pas tout simplement passer par le village tout le temps?

LE PRÉSIDENT :

20 Votre question est claire et j'imagine que dans votre mémoire ou votre témoignage, vous allez faire état de votre opinion sur ça.

Vous l'avez expliqué un peu tout à l'heure, mais je vous demande simplement de nous le résumer encore, là.

25 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

30 Quelles seront les mesures pour vraiment inciter les gens qui arrivent avec le traversier ou qui arrivent de la Côte-Nord pour qu'ils prennent le chemin à Baude, le nouvel accès?

35 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. En fait, je veux juste, d'abord, répondre à la question en disant que, très sincèrement, c'est une préoccupation qu'on a depuis le début de l'élaboration du projet puis on en est bien conscient que c'est une réalité importante pour les gens de Tadoussac.

40 Comme il nous l'a été recommandé, on a suivi la recommandation qui nous a été faite à l'effet de

faire en sorte que l'accès principal soit via la 138, par le chemin du Moulin-à-Baude. Donc ça, c'est la première mesure pour éviter que les gens passent à l'intérieur du village de Tadoussac pour se rendre au secteur des dunes.

5 Ce qu'on souhaite faire également, c'est qu'à chaque fois... Si vous fréquentez le réseau des parcs nationaux, quand vous vous rapprochez d'un parc national par les principaux accès de circulation, il y a des pancartes qui vous indiquent la distance, la direction à prendre, donc ce qu'on souhaite faire, c'est qu'à la sortie même du traversier, dans un endroit stratégique, avant l'embranchement qui permet de rentrer à l'intérieur du village de Tadoussac, que ce soit clairement indiqué que l'accès au parc national, on doit continuer sur la 138 encore... je ne sais pas la distance exactement, mais peut-être 10 deux ou trois kilomètres, là, avant d'accéder au chemin du Moulin-à-Baude. Donc, que ce soit clairement indiqué à la sortie du traversier; que les gens, ils n'aient pas le réflexe de rentrer à l'intérieur du village, mais qu'ils aient le réflexe de continuer sur la route.

15 Puis la même chose serait faite pour les gens qui proviennent de l'est, de la Côte-Nord. Il y aurait, à la hauteur -- ou en amont, je vais dire, de l'arrivée de l'intersection du chemin du Moulin-à-Baude, une pancarte qui dirait « accès au parc national », telle direction, dans telle distance, donc pour essayer le plus possible d'éviter que les visiteurs passent par le village.

20 L'autre chose que je vous mentionnais tantôt, pour nous, ce qui est important, c'est éviter aussi le navettage entre... puis je pense que ça répond à la question de monsieur, c'est-à-dire éviter le navettage qui va se faire naturellement entre le territoire et le coeur du village où les gens vont naturellement vouloir circuler. Donc, pour ça, ce qu'on propose, c'est la mise en place d'une navette électrique puis d'inviter les gens de publiciser cette navette-là, de la faire connaître aux gens qui vont être en 25 hébergement à l'intérieur du parc, pour que les gens l'utilisent puis viennent au sein du coeur villageois avec la navette, puis vice et versa, que les gens du village s'en servent eux-mêmes pour se rendre au secteur des dunes.

30 Donc, avec ces mesures-là; l'ajout, comme je vous mentionnais aussi, du réseau cyclable. Donc, à partir du territoire du parc national, il y aurait clairement des aménagements cyclables de faits où les cyclistes seraient en toute sécurité pour circuler. Donc, ces trois mesures-là seraient les principales mesures qu'on souhaite mettre en place.

35 Maintenant, la partie du chemin qui est entre le territoire du parc national puis le coeur villageois, vous avez adressé des questions à la Municipalité, c'est un chemin de tenure municipale. Je ne veux pas parler pour la Sépaq qui va ultimement exploiter ce territoire-là, mais hier, on a parlé, par exemple, de la table d'harmonisation. La Sépaq est là, est à l'écoute, puis c'est sûr qu'on va contribuer à la mise en place de quelque mesure qu'elle soit. Lorsqu'elle sera recommandée par un comité, on va être à la table puis on va contribuer à ça parce que c'est notre intérêt de faire en sorte qu'il y ait le moins 40 d'impacts possible pour le noyau villageois en termes de circulation.

LE PRÉSIDENT :

5 Parfait. Donc, la mesure essentielle, pour répondre à la question de monsieur Officer, c'est un incitatif bien indiqué du parc national du domaine des Dunes-de-Tadoussac -- à trois kilomètres, mettons -- puis l'affiche qui dit de tourner pour s'en aller en bas. C'est la mesure essentielle, les autres étant pour limiter la circulation ou le navettage, comme vous avez dit, la navette électrique qui...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

10 C'est ça. Je dirais que le complément de la navette électrique vient répondre parce que ce que monsieur mentionne, c'est surtout... la section, je pense, qui le préoccupe, c'est surtout la section entre le territoire et le noyau villageois, puis en incitant les gens à accéder au territoire par le chemin du Moulin-à-Baude, on ne réglera pas les enjeux de ceux qui vont vouloir simplement navetter pour venir, par exemple, souper au village puis retourner au camping. Ces gens-là, ils ne feront pas naturellement 15 le grand tour, ils vont passer par le secteur, donc là, la navette vient inciter les gens, finalement, à ne pas prendre leur véhicule puis ça va diminuer, on pense, la charge de véhicules sur ce chemin-là.

20 J'inviterais peut-être ma collègue, Sylvie-Anne Marchand, qui a travaillé sur ce dossier-là à compléter ma réponse.

LE PRÉSIDENT :

25 Oui. Peut-être, juste avant, j'ai compris aussi de la question, c'était le chemin quand on sort -- quand on tourne de la 138 pour venir vers Tadoussac. Ça faisait partie de ses préoccupations, de monsieur Officer, si j'ai compris sa question, les chemins qui conduisent au village.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

30 Oui, c'est ça, je pense qu'on parle tous de la même affaire.

LE PRÉSIDENT :

35 OK, on parle de la même chose.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

40 Oui.

LE PRÉSIDENT :

On ne parle pas juste du chemin qui relie le territoire au village.

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Non, exactement.

LE PRÉSIDENT :

10

OK, parfait, merci, juste pour être certain. — Madame Marchand?

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

15

Je voulais juste, monsieur le président, ajouter un petit complément d'information. On va mettre en place toutes les mesures possibles pour rendre officiel le chemin d'accès principal, alors oui, les panneaux. On est à l'aire de Google, Waze et autres, il va falloir intervenir-là. Oui, ça sera probablement le meilleur choix parce que ça va être plus court, mais notre équipe de géomatique est capable d'aller forcer un point de localisation, d'aller localiser le parc de façon à ce que, quand je vais ouvrir Google, ça va m'amener par la 138; ça, c'est important, on communique.

20

Tous les gens qui réservent un site de camping reçoivent -- vous l'avez déjà fait, sûrement -- une confirmation de réservation. Bien sûr, on va se servir de ça pour indiquer : « L'accès à votre site de camping se fait par tel endroit », et on aurait également une campagne de communication avec tous les commerçants de Tadoussac -- les auberges, tous les commerces -- pour qu'ils incitent leur clientèle à utiliser la navette pour venir au parc.

25

Alors, on va essayer de prendre tous les moyens parce que c'est quelque chose, comme l'a dit si bien monsieur Pelletier, qui nous préoccupe beaucoup.

30

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Oui, vas-y, monsieur Dériger.

35

LE COMMISSAIRE :

Une petite question, est-ce qu'il va y avoir des suivis? Par exemple, est-ce qu'il y aurait des comptages, après l'ouverture du parc, pour voir un peu c'est quoi le partage, comment les routes sont utilisées par les visiteurs ou les campeurs, est-ce qu'il y a une manière de suivre cette information-là.

40

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

5 À proprement parler, je ne pourrais pas vous répondre, spécifiquement, qu'est-ce qu'on mettrait en place, mais c'est quelque chose qui va nous intéresser, assurément. On va vouloir prendre le pouls du village de Tadoussac à savoir : est-ce que ça va bien, est-ce que ce qu'on a mis en place fonctionne ou pas? Ça, c'est sûr qu'on va vouloir le faire. Par quelles mesures, à ce moment-ci, je ne peux pas vous répondre.

LE COMMISSAIRE :

10 Parfait.

Monsieur Despatie, est-ce que, dans d'autres parcs, est-ce que des comptages ou des problématiques comme celle-là sont suivies ou discutées?

M. ANDRÉ DESPATIE :

20 Tout à fait. Dans plusieurs parcs, on a des enjeux de circulation, je vous dirais, d'une ampleur encore plus considérable parce que, des fois, ce n'est seulement qu'une voie unique avec une grande sollicitation. Je prends le parc national d'Oka, 800 000 jours visite par année, le trafic peut être congestionné, des fois, pendant quatre à cinq kilomètres. Donc, ça vous donne un aperçu des enjeux que nous avons, et effectivement, ces outils de mesure là de comptage sont utilisés de plus en plus pour documenter, que ce soit au bénéfice de pouvoir établir une fluidité ou pour pouvoir documenter une expertise, de dire : « Voici le constat. »

25 Donc, il n'est pas impossible que dans la venue du parc à Tadoussac, bien, qu'on puisse envisager que lorsque les deux voies d'accès seraient en place, bien, de faire en sorte d'avoir des compteurs à des périodes particulièrement intenses pour pouvoir documenter le partage du trafic, c'est tout à fait réaliste.

LE COMMISSAIRE :

30 OK, merci.

LE PRÉSIDENT :

35 Parfait. Juste avant de fermer les questions de monsieur Officer, une dernière question à monsieur Gagné. Est-il déjà arrivé au village de fermer l'accès par les voies principales à cause d'un niveau de congestion tel, au centre du village, que c'était rendu dangereux de pouvoir...

40

M. ÉRIC GAGNÉ :

Non. L'accès -- les accès *principals* pour aller au secteur du Moulin-à-Baude n'ont jamais été fermés pour des conditions dangereuses...

5

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

10

M. ÉRIC GAGNÉ :

... à cause de la circulation. Mais ce que je pourrais mentionner, c'est qu'on voit, avec le nouveau chemin... On disait, dans une journée qui était maximum, peut-être, 1 800 personnes qui ont été visiter le secteur des dunes, bien, lorsque le nouveau chemin pourrait -- va être fait, peut-être que la moitié de ces véhicules-là n'auraient pas passé dans le village. On va venir réduire; par le fait même, c'est un plus, pour nous, au niveau de la circulation. Il y a plusieurs journées, ça fait que je ne sais pas le pourcentage réel, combien qu'on aurait, mais je pense ce que ça va faire une vraie, vraie différence dans la circulation en ayant un nouveau chemin d'accès.

15

20

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. — Merci, monsieur Officer, pour votre question -- pour vos questions.

25

M. JORDAN OFFICER :

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

30

Bonne fin de journée.

M. JORDAN OFFICER :

Vous aussi, merci.

35

LE PRÉSIDENT :

Nous allons prendre un dernier intervenant avant de faire une pause d'une quinzaine de minutes.

40

LE COMMISSAIRE :

Donc, j'appellerais madame Micheline Simard, s'il vous plaît. Est-ce qu'elle est dans la salle.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Le suivant... le suivant est en ligne.

10

M^{me} MICHELINE SIMARD

15

M^{me} MICHELINE SIMARD :

Bonjour.

20

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, madame Simard.

25

M^{me} MICHELINE SIMARD :

Alors, j'aurais deux questions et demie.

30

LE PRÉSIDENT :

Commençons par la première.

35

M^{me} MICHELINE SIMARD :

La première, c'est pour faire suite au chemin d'accès dont on parle depuis tout à l'heure. Ayant été, dans une autre vie, conseillère ici, à la Municipalité de Tadoussac, nous avons un problème avec ce chemin-là, on n'a jamais pu le développer, on l'appelait la route de contour. On n'a jamais pu développer la piste cyclable, on n'a pas pu... pas pu, l'hiver, permettre à des skidoos de circuler, de partir du village, s'en aller dans le chemin pour rejoindre les routes de skidoo nationales, parce qu'il y avait un problème sur cette route-là, et ce problème-là était lié aux propriétaires, à l'heure actuelle, qui statuaient qu'il y avait une partie de la route qui était son terrain privé, et à chaque fois, ça demandait à la Municipalité d'aller en cour, pendant qu'on voulait faire quelque chose, quoi que ce soit, et je voulais savoir si vous étiez conscient de ce problème-là ou s'il a été réglé avec le temps? Est-ce que le

40

Ministère a pensé, je ne le sais pas, c'est peut-être le ministère des Transports qui est concerné là, mais je sais que ça faisait de graves problèmes.

LE PRÉSIDENT :

5

Parfait, on va voir si, du côté du ministère responsable, s'il a une information à donner sur ça.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

10

Oui, on va projeter la carte du territoire si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

15

Oui.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

20

En fait, je répondrais simplement en disant que, pour nous, on n'a pas d'enjeu avec la proposition qu'on fait en lien avec la tenure des chemins. Ce n'est pas moi qui a le curseur, mais peut-être juste pointer la section... exactement, qui part de la 138 du chemin du Moulin-à-Baude. Donc, la ligne rouge que vous voyez qui se rend jusqu'au territoire, actuellement, l'entièreté du chemin jusqu'au village de Tadoussac, donc de la 138 jusqu'au village de Tadoussac, c'est de tenure municipale.

25

Ce que la proposition prévoit, c'est que la section de la 138 jusqu'au territoire, elle soit reprise par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et aménagée en catégorie route collectrice, comme étant le principal accès au territoire du parc national. Donc, elle serait sous l'autorité du ministère des Transports et de la Mobilité durable, donc il n'y a pas d'enjeu de propriétaires privés de chemin, là, dans ce secteur-là.

30

Par la suite, quand on est à l'intérieur du territoire du parc national, la proposition, c'est que ce chemin-là devienne la propriété du ministère de l'Environnement, responsable des parcs, puis qu'il soit mis au bénéfice du parc national. Donc, le chemin serait utilisé pour le parc national, mais serait aussi disponible à la circulation, comme on le mentionnait tantôt. Quelqu'un qui voudrait, là, partir de la 138 et se rendre au village par ce secteur-là pourrait passer là, puis lorsqu'on sortirait à la partie ouest du territoire, donc le chemin qui se rend vers le cœur villageois, cette section-là demeurerait municipale, comme elle l'est actuellement.

35

40

Donc, ce que ça implique pour nous, c'est que la partie à l'intérieur du territoire, la Municipalité va devoir céder la propriété de ce chemin-là au gouvernement; et la partie au nord, c'est le ministère des Transports qui va venir chercher l'autorité sur ce chemin-là. Donc, il n'y a aucun propriétaire privé qui est

impliqué dans ce que je viens de vous expliquer. Les seuls échanges, c'est un... je dirais que c'est une espèce de trio entre nous, le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de Tadoussac.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. — Votre deuxième question, madame?

10 **M^{me} MICHELINE SIMARD :**

Ma deuxième question, c'est une simple question. Est-ce qu'il y a des expropriations de prévues pour l'acquisition de vos terrains ou quoi que ce soit, et est-ce que... si c'est non, il n'y a pas de problème; si oui, est-ce que ça se passe bien?

15 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci, madame. Vous me regardez, j'aime ça parler avec les gens.

20 **M^{me} MICHELINE SIMARD :**

Oui, c'est vrai.

LE PRÉSIDENT :

25 Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

30 Je vais peut-être juste demander de répéter la fin de la question, j'ai mal... j'ai compris très bien le début de la question, mais à la fin, je pense que la dame a posé...

LE PRÉSIDENT :

35 Où en sont ces discussions entre...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

40 Ah, où en sont les démarches, j'avais mal compris cette question-là. En fait, à l'heure actuelle, pour répondre très simplement, il n'est pas prévu aucune démarche d'expropriation en lien avec le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac. Les acquisitions qui ont été réalisées dans le

passé jusqu'à aujourd'hui ont été réalisées par trois mécanismes différents qui sont disponibles au ministre lorsqu'il fait ses démarches de création de parc national.

5 La première démarche, c'est des acquisitions de gré à gré qu'on fait en approchant des propriétaires ou, parfois, des propriétaires qui nous approchent.

LE PRÉSIDENT :

10 Ça, c'est le cas des dernières que vous avez [indiscernable - propos simultanés].

M. CHRISTIAN PELLETIER :

15 C'est le cas des dernières. Ce qu'on mettait sur la carte, les cartes qui sont à l'arrière, les territoires en jaune, c'est ce cas-là, donc des démarches de gré à gré. On fait ces acquisitions-là sur la base de la valeur marchande, donc il y a un évaluateur indépendant qui vient établir une valeur marchande puis cette valeur-là est proposée au propriétaire, puis si le propriétaire accepte, on conclut une acquisition de gré à gré. Donc, c'est la seule base sur laquelle, nous, on peut négocier. Le gouvernement n'est pas spéculateur, donc si la personne n'accepte pas la valeur marchande qu'on lui propose quand on négocie de gré à gré, bien la conclusion vient de se terminer puis on arrête ça là. 20 Donc ça, c'est la première méthode.

25 La deuxième méthode, c'est par le biais de donation, comme la donation de la famille Molson; et la troisième, c'est par le biais d'expropriation. Donc, le ministre a le pouvoir d'exproprier des terrains pour fins de parc, c'est prévu dans la loi et le règlement, et donc, c'est une mécanique qui a été utilisée dans le passé, donc on est bien conscient que ça fait partie de l'histoire du territoire actuel, mais comme je le mentionnais d'entrée de jeu, actuellement, il n'y a pas de démarches d'expropriation qui sont planifiées.

LE PRÉSIDENT :

30 Parfait. Peut-être bien question sur ça parce que la question va venir.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

35 Excusez, je pense que j'ai mal interprété la question, on me souffle à l'oreille que la question s'adressait pour la route spécifiquement [indiscernable - propos simultanés]?

LE PRÉSIDENT :

40 Non non, ce n'était pas juste pour la route.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Ah, OK, parfait.

5

LE PRÉSIDENT :

C'est bon?

10

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15

Peut-être un point. Donc, j'imagine, quand vous acquérez un terrain, il doit y avoir une certaine valeur de l'acquérir pour l'ajouter au parc?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

20

Oui.

LE PRÉSIDENT :

25

Actuellement, qu'ils ont au moins un intérêt écologique ou...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

30

Ah, OK, oui.

LE PRÉSIDENT :

35

... ou quelque chose pour pouvoir l'ajouter. Quand on regarde les divisions, si vous aviez une carte, là, du parc, on voit de nombreuses langues...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

40

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5 ... qui sont relativement étroites. Je ne suis pas parvenu, avec vos cartes, à apprécier exactement la largeur de ces langues, mais ça m'apparaissait particulièrement petit, en particulier celle qui est à l'extrême ouest de la carte et qui, selon votre échelle, se retrouverait probablement autour de 15 à 20 mètres ou 25 mètres. Je ne sais pas, c'est difficile à dire...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

10 Oui.

LE PRÉSIDENT :

15 ... pour nous.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

20 OK, donc je vous laissais compléter, je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

25 Allez-y.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

30 Je ne sais pas, est-ce qu'on connaît...

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

35 [Inaudible].

M. CHRISTIAN PELLETIER :

40 On ne connaît pas exact...

LE PRÉSIDENT :

[Indiscernable - propos simultanés] votre carte quelque part?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

On a-tu l'échelle?

5 **Mme GENEVIÈVE BRUNET :**

L'échelle est en bas.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, l'échelle est au centre à droite. Moi, je ne la vois pas, mais je vois la ligne « échelle ».

M. CHRISTIAN PELLETIER :

15 [Inaudible] capable de lire. Peut-être de l'ordre d'un kilomètre de ce que je peux voir, là.

LE PRÉSIDENT :

20 De largeur?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

L'échelle est d'un kilomètre, c'est ça que je vois. — C'est 1 000 mètres, Jean-François?

25 **M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU :**

Oui.

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :

30 Oui.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

35 Donc, 1 000 mètres, donc peut-être, celui qui est à l'extrême gauche, là, à l'ouest du territoire, à vue de nez, je dirais peut-être un 500 mètres de largeur; 400 mètres, peut-être.

LE PRÉSIDENT :

40 OK, OK.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

5 Mais je ne connais pas les dimensions exactes, mais le découpage que vous voyez là, ce que je
peux vous expliquer, c'est que derrière tout ça, il y a le cadastre qui est installé et puis lorsqu'on négocie
avec des propriétaires, un peu comme ce que je viens de vous mentionner, bien, au gré des
négociations, certains propriétaires sont ouverts à la vente, d'autres ne le sont pas, donc c'est ce qui
vient créer des espèces de situations particulières comme ça. Donc là, on a un collègue de travail qui
est dans l'assistance qui s'occupe des acquisitions immobilières; au besoin, il pourra compléter.

10 Mais ce que je peux vous dire, c'est qu'une bonne partie des propriétaires qui sont au pourtour de
la limite qui est proposée ont été, quelque part dans l'histoire, approchés, là, par une démarche
d'acquisition, puis si les terrains ne font pas partie, là, de la limite proposée, c'est qu'il y a eu soit un
refus de la part de ces propriétaires-là par rapport à soit une intention de vendre ou une valeur
15 marchande qui n'était pas suffisante ou qui ne représentait pas la valeur que ces gens-là donnaient à
leur propriété, donc les démarches d'acquisition n'ont pas pu se conclure.

LE PRÉSIDENT :

20 Et on voit sur la carte qu'après vos dernières acquisitions, il reste comme un terrain, j'imagine?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, qui est au centre, là.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait comme une espèce d'enclave, là.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Tout à fait, oui.

LE PRÉSIDENT :

35 Est-ce qu'une enclave comme ça peut être suffisante pour empêcher la création d'un parc
national ou c'est corolaire, existe-t-il des parcs nationaux qui ont des enclaves comme ça?

40

M. CHRISTIAN PELLETIER :

5 Bien, je vous dirais, pour répondre franchement à la question, ça n'empêche pas la création d'un parc national qu'il y ait une enclave comme ça. Ce n'est pas une situation idéale, on s'entend, c'est une situation à la fois particulière pour le parc national, mais également pour le propriétaire ou, en tout cas, les propriétaires des lots qui sont enclavés à l'intérieur du parc national. Ça nécessite une mise en place d'une mécanique particulière pour que la personne qui est propriétaire du lot à l'intérieur puisse bénéficier de l'usufruit de sa propriété. Maintenant, ce n'est pas un cas unique, il existe des cas dans le réseau des parcs nationaux où on a des lots enclavés à l'intérieur des parcs nationaux.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dériger.

15 **LE COMMISSAIRE :**

Une question, parce qu'à cette échelle-là, on voit difficilement, mais comment l'accès va se faire à cette enclave-là à partir du parc, est-ce qu'il y aurait une connexe routière, un chemin.

20 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

25 C'est une bonne question, là. Je vous dirais, deux volets à ma réponse. Actuellement, il n'y a pas de chemin qui permet d'accéder au territoire qui serait enclavé. Maintenant, comment se ferait l'accès, c'est difficile de répondre à ce stade-ci, là. Les démarches d'acquisition qui nous ont permis de procéder à l'acquisition de toute une série de lots.

Je ne sais pas si on peut mettre celle où on voit les lots en jaune, on l'a-tu? La suivante, je pense? Oui.

30 Donc, les lots qui sont en jaune, c'est les lots pour lesquels le Ministère est en démarche d'acquisition, donc on a des ententes de signées avec les propriétaires. Il n'y a pas d'acte notarié encore qui a été fait, mais lorsqu'on a des ententes signées avec les propriétaires, nous, on considère qu'on va éventuellement devenir propriétaire, et donc, c'est des démarches qui sont en cours, c'est très récent, et le lot qui se retrouve enclavé faisait partie de ces démarches-là auprès des propriétaires, et c'est un lot pour lequel on n'a pas été en mesure de concrétiser l'acquisition.

35
40 Donc, pour répondre à votre question de comment va se faire l'accès, c'est encore prématuré, là, de répondre à cette question-là; je ne pourrais pas, actuellement, vous répondre. C'est des choses qui... on parle de jours, là.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, vous aviez une demi-question.

10 **M^{me} MICHELINE SIMARD :**

Non, c'est la...

LE PRÉSIDENT :

15 C'est bon, c'est réglé.

M^{me} MICHELINE SIMARD :

20 La demi-question [inaudible].

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Bien, merci, madame Simard.

25 **M^{me} MICHELINE SIMARD :**

Non, j'ai une autre question, ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

30 Ah, votre deuxième. Ah, d'accord, la demi, c'était la première, oui, je vois, je vois. Allez-y avec votre deuxième question.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

35 C'était stratégique, c'est bien.

LE PRÉSIDENT :

40 Allez-y avec votre deuxième question.

M^{me} MICHELINE SIMARD :

5 Alors, c'est le rôle que joue la communauté Essipit dans le parc des Dunes-de-Tadoussac, quel rôle aura-t-il à jouer? Est-ce qu'il va devenir un partenaire; est-ce qu'à quelque part, il pense contribuer; est-ce que... parce qu'on a peu développé là-dessus, mais on sait que vous allez les consulter.

LE PRÉSIDENT :

10 Parfait, merci. — Monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

15 Oui. Bien, je vais juste dire d'entrée de jeu que dans toute la démarche de consultation, quand je vous disais qu'on a consulté plusieurs parties prenantes, la communauté d'Essipit a fait partie de ces consultations-là; à plusieurs reprises, on les a consultés. Maintenant, de quelle manière ils vont s'impliquer dans le projet de création puis de quelle manière la culture de la communauté pourrait être mise en valeur, je vais passer la parole à ma collègue, Geneviève Brunet, qui va pouvoir répondre à cette question.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. — Madame Brunet.

25 **Mme GENEVIÈVE BRUNET :**

30 Oui. Donc, bien, comme Christian l'a dit, à plusieurs reprises, on a rencontré la communauté Essipit puis assez rapidement dans les échanges, ils nous ont démontré un intérêt pour développer un partenariat. Ça pourrait être un partenariat d'affaires, mais ça pourrait être aussi un partenariat pour développer ou mettre en valeur la culture innue. Le comment on va le faire, ça, ça n'a pas encore été déterminé. Donc, la nature en tant que telle -- les objectifs, et tout ça -- du partenariat et les résultats, ça n'a pas été défini, mais c'était clair, lors de notre dernière rencontre avec eux, qu'on allait rediscuter et se rencontrer à nouveau pour définir ça.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Il n'est pas question de cogestion, là, on parle vraiment de partenariat sur des éléments particuliers, du programme éducatif, de la mise en valeur de la communauté.

Mme GENEVIÈVE BRUNET :

Tout à fait, je confirme.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

10 Je dois vous dire, madame Simard, que le Conseil des Premières Nations des Innus Essipit fait partie des personnes-ressources et nous allons leur adresser votre question. Nous allons leur demander comment ils voient leur implication, c'est une question de temps. Je vous invite à vous enregistrer à l'alerte sur le site, la page du BAPE, et à suivre cela, mais dès que nous terminons la commission, nous notons que nous allons consulter la communauté innue d'Essipit.

15 **M^{me} MICHELINE SIMARD :**

Est-ce que je pourrais avoir une petite sous-question [inaudible]...

20 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes gourmande.

M^{me} MICHELINE SIMARD :

25 Elle ne sera pas longue.

LE PRÉSIDENT :

Nous entrons en pause tout de suite après vous, donc...

30

M^{me} MICHELINE SIMARD :

Est-ce que nous faisons partie du territoire du *Nitanissan* ou du Nitassinan, ça dépend?

35 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que quelqu'un veut répondre.

40

M. CHRISTIAN PELLETIER :

La réponse est oui.

5 **LE PRÉSIDENT :**

La réponse est oui.

10 **M^{me} MICHELINE SIMARD :**

Donc, on est inclus dans leur territoire?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

15 La réponse est oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Le territoire est non concédé, le territoire est non concédé.

M^{me} MICHELINE SIMARD :

Merci.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

30 Donc, nous allons faire une courte pause, 15 minutes, question de se dégourdir les jambes. Internautas, soyez des nôtres, les gens de Tadoussac également. À tout de suite.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 15 h 08

REPRISE DE LA SÉANCE À 15 h 23

35

LE PRÉSIDENT :

40 Rebonjour à vous toutes et tous, dans le sous-sol de l'église de Sainte-Croix à Tadoussac et rebonjour aux internautes. Avant de reprendre la période de questions, une annonce d'abord, nous

allons siéger ce soir, nous allons commencer à 19 h. Le nombre de personnes inscrites au registre est suffisant pour justifier cette troisième séance et la commission a aussi un certain nombre de questions, qu'elles soient adressées aux personnes qui sont en salle.

5 Je vous rappelle également que monsieur Deshaies, l'expert végétation du ministère de l'Environnement, est en ligne avec nous cet après-midi et ne sera pas en ligne ce soir. Je vais donc... s'il n'y a pas de questions qui touchent à la végétation, je vais l'inviter, à un moment donné, à nous donner son opinion ou ses craintes au regard du projet ou sa perception du projet particulier. Pas maintenant, mais il peut se préparer, ça viendra incessamment.

10 Je voudrais préciser également, madame Zacharie nous a posé une question hier sur les routes, sur le chemin, la configuration du chemin, et je dois souligner que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a déposé un document qui explique un peu les dimensions. C'est très préliminaire, mais ça implique les dimensions et l'organisation de ce chemin-là -- je vous invite à en prendre connaissance, aux personnes intéressées -- par le chemin du Moulin-à-Baude, de la 138 en allant vers le futur parc national.

15 Il y a eu des documents qui ont été déposés depuis hier et j'avais invité les gens à nous préciser les documents qui ont été déposés. — Du côté du Ministère, monsieur Pelletier?

20

M. CHRISTIAN PELLETIER :

25 Oui. Depuis hier, on a déposé à la commission, on l'a mentionné un petit peu plus tôt, l'étude des retombées économiques qui nous a été demandée; on a déposé également le rapport de consultation concernant l'agrandissement du parc national du Fjord-du-Saguenay en 2013; et on a déposé également l'étude de bruit qui a été réalisée. On a également fait parvenir à la commission des informations à l'effet qu'on n'a pas été en mesure de trouver quelque information en lien avec un engagement du gouvernement ou une demande du gouvernement de mettre fin au ski sur sable.

30 Et puis j'avais... bien, il y a eu... je propose à la commission, mais il y a eu certaines questions hier concernant les enjeux en lien avec le corridor migratoire et les fumées qui sont dégagées par les feux de camp à l'intérieur du camping, donc mon collègue, René Charest, aurait des compléments d'information à apporter si la commission veut les recevoir.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, mais on va les recevoir après le tour de table de dépôt de documents.

40

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Parfait.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez bien.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

10

Ça complète pour nous.

LE PRÉSIDENT :

15

Parfait, merci, monsieur Pelletier. — Monsieur Gagné.

M. ÉRIC GAGNÉ :

20

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Le Village de Tadoussac, il y a des documents que vous avez déposés.

25

M. ÉRIC GAGNÉ :

Oui, je m'excuse, on m'avait... j'avais oublié les deux documents qu'on a fait un dépôt. C'est l'assemblée publique -- du public, dossier du secteur des dunes en 2015; et le deuxième document, c'était « Secteur des dunes de Tadoussac, document d'information », qui a été déposé au BAPE.

30

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Je vous rappelle aussi qu'il y a un document que nous avons demandé sur l'étude de Vélo Québec pour le village. Incessamment, j'imagine que vous allez être en mesure de nous le déposer?

35

M. ÉRIC GAGNÉ :

Je vais poser la question et le demander aux personnes qui sont là-dessus.

40

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Du côté de monsieur Gouron ou monsieur Despatie?

5 **M. ANDRÉ DESPATIE :**

Oui, il y avait... d'une part, je voulais corriger une erreur hier. Lorsque j'ai fait référence à une étude organisée récemment auprès de clientèle de la Sépaq, j'ai attribué 18 000 personnes qui avaient été interpellées, c'est un grand nombre. J'en ai quand même un grand nombre, mais 13 000. J'ai beaucoup de chiffres d'étude, là, donc je voulais corriger ça pour le bénéfice de la commission.

10

Et en lien avec ça, on nous avait demandé de déposer un document reflétant l'impact sur la santé des bénéficiaires de la clientèle, donc ça va être fait dans le prochain 24 heures; de même qu'on nous a demandé d'enrichir qu'est-ce qu'il se passe au niveau de la pratique vol libre, incluant le deltaplane. On vous confirme que les informations, on les possède, on va pouvoir les déposer également sur le site de la commission d'ici 24 heures environ.

15

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. — Monsieur Brin, de votre côté, est-ce qu'il y avait des documents qui ont été déposés...

20

M. PIERRE-LUC BRIN :

Il n'y avait aucun document.

25

LE PRÉSIDENT :

... ou l'équipe du Ministère? Aucun.

30

M. PIERRE-LUC BRIN :

Non. C'est la même chose pour mes collègues en ligne, il n'y a aucun document qui a été déposé.

35

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

40

Donc, vous nous avez proposé, monsieur Pelletier, que monsieur Forest nous parle un peu de

l'incidence des activités dans le parc -- ou des fumées, plus particulièrement, sur les oiseaux.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

5 Tout à fait, je passerais la parole à monsieur Charest.

LE PRÉSIDENT :

10 Monsieur Charest, excusez-moi, j'ai dit « monsieur Forest ».

M. RENÉ CHAREST :

15 Oui, parfait, et je dois avouer que c'est une excellente question, mais c'est la première fois qu'on a un tel site à proximité des campings. Il faut savoir que l'impact de la fumée et des feux de camp... En fait, je reprends ma réponse. On a été voir ce matin dans la littérature scientifique pour voir s'il y avait des études qui démontraient l'impact des feux de camp sur les populations d'oiseaux, on n'en a pas trouvé. Il y en a par rapport à des feux de forêt, par exemple, mais pas au niveau des feux de camp, et c'est d'ailleurs probablement pour ça que lorsqu'on a parlé à l'OOT, cette préoccupation-là n'était pas ressortie.

20 Essentiellement, il y a deux réponses que les oiseaux pourraient avoir avec un nuage de fumée dans le secteur. Le premier, c'est un évitement du secteur, donc là, ça, ça viendrait créer un biais au niveau des études de l'OOT; le deuxième, c'est l'accumulation des particules fines, des toxines, dans le système des oiseaux.

25 Donc, ça serait à analyser lorsque le parc serait créé puis que les campings seraient en fonction. La façon de le faire serait quand même relativement simple, on dispose de capteurs qui va calculer la densité des particules fines, donc on serait en mesure d'installer des particules -- des...

30 **LE PRÉSIDENT :**

Des capteurs?

M. RENÉ CHAREST :

35 ... des adaptateurs -- voyons -- des capteurs aux endroits à proximité, et en fonction... S'il y avait une problématique qui s'avérerait réelle, il y a des mécanismes qu'on pourrait mettre en place, dont une interdiction -- soit partielle, à certains sites, ou totale -- des sites de camping au moment où les feux sont problématiques pour les travaux de l'OOT. Donc, on parle, évidemment, des mois de septembre, octobre, principalement, et ça ne nous apparaît pas trop problématique parce qu'à cette période-là de

40

l'année, bien, il fait noir de bonne heure, c'est froid, et probablement qu'une partie... une bonne partie des gens seraient déjà à l'OOT pour faire des activités en tant que telles.

5 Donc, cet aspect-là pourra être pris en charge lorsqu'on réalisera la caractérisation de site pour le camping pour s'assurer de mettre en place les mesures adéquates et pouvoir analyser bien l'état de la situation.

LE PRÉSIDENT :

10 Parfait, merci. Je vais en profiter pour faire une demande -- c'est à votre équipe plus qu'à vous spécifiquement.

15 Vous nous avez mentionné, madame Marchand, hier, que le *vanlife*, le parking de *vanlife* n'était pas localisé exactement à la place qu'il devrait être localisé sur les cartes. Quand on regarde l'espace de conservation qui était proposé avec sa zone tampon par l'OOT, il se retrouve à être pratiquement traversé par une route dans un espace d'ambiance, et caetera. Donc, il semble y avoir beaucoup d'éléments qui ont été déposés conceptuellement, mais qui se retrouvent dans des endroits qu'on se demande si c'est les bons.

20 Plutôt que de faire une analyse du projet qui pourrait être biaisée, seriez-vous en mesure de nous déposer, monsieur Pelletier, une carte qui localise le plus justement possible, à la connaissance de l'information d'aujourd'hui, y compris le RCI, y compris les informations de l'observatoire, qui localise efficacement le concept d'aménagement et qui pourrait également contenir, sur cette carte, la zone qui est proposée par l'OOT?

25 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

30 OK. Écoutez, ce qu'on peut faire, c'est de raffiner les cartes qu'on a présentées -- entre autres, les cartes qui sont ici, à l'arrière -- pour essayer de les rendre le plus précises possible sur le terrain. Je veux juste mettre deux précisions à ces éléments-là.

35 On l'a mentionné hier, la localisation exacte, elle va être déterminée uniquement lorsqu'on va avoir complété la caractérisation du milieu naturel. C'est à ce moment-là qu'on va être capable de vraiment dire à quel endroit précis un sentier, par exemple, un bâtiment ou quelconque infrastructure va être localisée. Donc, c'est pour ça qu'à l'heure actuelle, comme vous dites, c'est des choses qui ont été... des éléments qui ont été déposés sur une carte, on les localise dans des endroits en mesure des connaissances qu'on a actuellement, mais plus on avance dans le projet, plus on raffine nos connaissances, plus on est en mesure d'établir à l'endroit précis.

40 L'autre chose, c'est qu'il y a de l'arpentage qui est requis pour aller déterminer...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

5

M. CHRISTIAN PELLETIER :

... pour aller déterminer l'endroit précis, ça fait que donc dans la limite où cet arpentage-là n'est pas complété, bien t'sais, je ne serai pas en mesure de venir vous dire : « C'est à trois mètres à gauche de telle route », ou...

10

Mais effectivement, on est capable, peut-être, de faire un travail additionnel puis de raffiner la carte puis de vous en déposer une nouvelle.

15

LE PRÉSIDENT :

J'apprécierais, parce qu'aujourd'hui, avec la géomatique, vous savez où sont les zones de glissement de terrain, les zones à risque qui sont identifiées par le RCI, vous savez déjà beaucoup de choses. Donc, sur la base de ce que vous savez... et je ne cherche pas une précision maître, loin de là, et je ne pense pas que la commission soit intéressée à une telle précision, mais on voudrait s'assurer que les pistes de *fatbike* ne sont pas dans les zones de glissement à haut risque, que la zone de camping *vanlife* n'est pas dans la zone à risque élevé du RCI, que la zone... les zones de -- voyons -- d'ambiance et de services sont compatibles avec la zone protégée de l'OOT pour ses activités, vous comprenez?

20

25

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui.

30

LE PRÉSIDENT :

Ce genre de choses là, à partir du moment où vous pouvez me proposer -- nous proposer quelque chose, à la population et à nous, qui donne une vue d'ensemble générale, je pense que ça nous [indiscernable - propos simultanés].

35

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Ce que je ferais peut-être, c'est de vous proposer, peut-être, de vous déposer quelques cartes parce que l'enjeu qu'on a aussi avec la cartographie -- puis c'est une des raisons pour lesquelles on a présenté les cartes qu'on a à l'arrière -- c'est qu'à un moment donné, plus on met de l'information sur

40

5 une carte, plus ça devient indigeste. Donc, peut-être, pour répondre à votre besoin, ce que je vous proposerais, c'est de vous déposer plusieurs cartes, peut-être une qui contient les zones de glissement de terrain avec les éléments du concept d'aménagement, une autre qui contient peut-être l'espace tampon pour l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac. Donc, peut-être quelques cartes comme ça qui resteraient, là, digestes, je vais dire ça comme ça, puis...

LE PRÉSIDENT :

10 Parfait. À ce moment-là, sur la carte où il n'y aurait pas le contour de l'observatoire au centre, au point de gravité, peut-être mettre quelque chose qui permet de comprendre que c'est un agrandissement qui est là.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

15 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

20 Quelque chose qui nous permette de bien comprendre la situation.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, parfait.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Et tant qu'à être dans les demandes de cartes, il y a quelque chose que moi, je n'ai pas encore réussi à comprendre -- et je ne sais pas si les gens l'ont compris -- c'est la configuration approximative des chemins. Parce qu'on sait que vous allez contourner le chemin à Baude qui descend. Celui nord-sud va se retrouver à contourner, à avoir une déviation, rejoindre l'autre quand même, chemin à Baude qui est est-ouest, qui est la poursuite de la route des Pionniers, si on veut. Donc, il y a quelque chose là que moi, je n'arrive pas à saisir. Si jamais vous êtes capable d'avoir un agrandissement qui nous permet de comprendre la portion qui est fermée et la portion qui est contournée, ça serait...

35 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

40 OK.

LE PRÉSIDENT :

5 ... sûrement plus agréable pour bien interpréter la situation et le contexte. Donc, un
agrandissement juste de ce secteur nous permettrait de bien voir aussi les pistes cyclables, le chemin...
Comment on l'appelait déjà, le chemin...

LE COMMISSAIRE :

10 [Inaudible].

LE PRÉSIDENT :

15 Non, pas le chemin à Baude, je ne cherche pas le nom, là, mais la voie partagée, là, chemin
partagé. En tout cas, il y a beaucoup d'éléments qu'on a beaucoup de misère à situer avec la
cartographie que vous avez fournie. Si vous êtes capable de nous fournir ça, ce serait apprécié.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

20 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

25 Je pense que là, on va poursuivre le questionnement, on a trop parlé. Vous êtes d'accord,
monsieur Dériger?

LE COMMISSAIRE :

30 Oui, parfait.

LE PRÉSIDENT :

35 Parfait, donc qui devons-nous appeler?

LE COMMISSAIRE :

40 Madame Ève-Marie Leblanc, je pense qu'elle est dans la salle. Oui.

M^{me} ÈVE-MARIE LEBLANC

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, madame Leblanc.

10 **M^{me} ÈVE-MARIE LEBLANC :**

Bonjour, je vais continuer avec une question de chemin. Est-ce qu'il y a une étude d'impact qui a été faite autour de la route du chemin Zacharie, justement? Parce que pour ceux qui en fréquentent beaucoup le chemin, c'est un haut lieu de fréquentation de chevreuils, d'ours, d'orignaux; on entend beaucoup les grenouilles là l'été, beaucoup de milieux humides. Donc, est-ce qu'il y a une étude
15 d'impact qui a été faite autour de l'augmentation de la fréquentation importante du chemin Zacharie.

LE PRÉSIDENT :

20 Et où est le chemin Zacharie?

M^{me} ÈVE-MARIE LEBLANC :

C'est le chemin du Moulin-à-Baude.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Ah.

30 **M^{me} ÈVE-MARIE LEBLANC :**

Le chemin entre la 138 puis la Maison des Dunes.

LE PRÉSIDENT :

35 Parfait, parfait, parfait.

M^{me} ÈVE-MARIE LEBLANC :

40 [Inaudible].

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Pelletier?

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. En fait, dans le cadre de l'élaboration du concept d'aménagement, je vous mentionnais, il y a plusieurs caractérisations qui ont été faites du territoire, il n'y a pas de caractérisation spécifique qui a été faite de la portion du chemin de la 138 jusqu'au territoire du parc national. Là, je pense que les gens du ministère des Transports et Mobilité durable ne sont pas en ligne, de ce que je comprends.

10

LE PRÉSIDENT :

Non.

15

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Mais comme je vous disais, la portion entre la 138 et le territoire de l'éventuel parc national, l'autorité de cette portion-là va être transférée au ministère des Transports puis de la Mobilité durable, puis c'est lui qui va avoir la responsabilité de concrétiser le chemin d'accès qui va être de catégorie route collectrice. Je dis tout ça parce que dans ses façons de travailler, le ministère des Transports a des chartes à respecter puis c'est donc dans le cadre de ces travaux-là que toute cette caractérisation-là va être faite.

20

25

Je peux donner des exemples, pour connaître certains autres dossiers dans d'autres parcs nationaux, mais par exemple, le ministère des Transports va avoir des informations sur la faune présente, les espèces floristiques présentes, puis il va être en mesure d'évaluer, en fonction de certains recensements, s'il y a des infrastructures à prévoir pour, entre autres, prévoir le passage de la faune sous une route, puis il y a un suivi qui est fait aussi. À la suite de l'existence d'une route, il y a un suivi qui est fait par le Ministère des collisions, par exemple, avec les véhicules, donc... puis lorsque ces éléments-là atteignent certains seuils, c'est là que le Ministère envisage des aménagements.

30

35

Mais donc, sans dire que ce n'est pas la responsabilité du parc, mais comme le dossier va être pris en charge par le ministère des Transports et de la Mobilité durable selon ses standards à lui, ça lui appartient de réaliser ces travaux-là.

LE PRÉSIDENT :

40

Parfait. Madame, nous allons demander au ministère des Transport et Développement durable, nous allons lui adresser votre question.

M^{me} ÈVE-MARIE LEBLANC :

Merci.

5

LE PRÉSIDENT :

Je vous arrête juste deux secondes.

10

M^{me} ÈVE-MARIE LEBLANC :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15

Parce que nous avons un représentant de la faune du ministère de l'Environnement qui est madame Bourque?

LE COMMISSAIRE :

20

[Inaudible].

LE PRÉSIDENT :

25

Madame Bourque. — Madame Bourque, êtes-vous en ligne?

Mme MYLÈNE BOURQUE :

Oui, bonjour.

30

LE PRÉSIDENT :

Bonjour. Est-ce que vous avez des préoccupations particulières au regard de la faune dans le secteur du chemin à Baude qui relie la 138 au futur parc national.

35

Mme MYLÈNE BOURQUE :

Bien nous, on n'a pas fait d'inventaire faunique précisément dans ce secteur-là. Les espèces qu'on retrouve, c'est des espèces qui sont fréquemment rencontrées, là, dans la région de la Côte-Nord.

40

5 C'est sûr que des travaux ou la présence d'une infrastructure routière peut avoir des impacts sur la faune; par exemple, le dérangement, avoir un effet de barrière où est-ce que la faune évite, si on veut, de circuler sur la route. Mais si je ne me trompe pas, il y a déjà... le chemin est déjà existant, donc on peut penser que la faune peut déjà éviter un peu ce secteur-là. S'il y a augmentation de la fréquentation du site, peut-être que ça pourrait avoir effectivement un impact sur la circulation de la faune ou peut-être même des pertes d'habitat si le chemin est élargi, mais c'est sûr que là, présentement, c'est un peu difficile d'évaluer l'ordre de grandeur de cet impact-là.

10 Aussi, on peut quand même voir qu'il y a quand même de l'habitat de disponible à proximité où est-ce que la faune va pouvoir circuler puis elle ne sera pas nécessairement prise en barrière, là, à cause de la route.

LE PRÉSIDENT :

15 Parfait, merci. Est-ce que vous allez... votre direction va être consultée à un moment donné au moment de la création du parc avant sa création, est-ce que ça fait partie des procédures?

Monsieur Pelletier?

20 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

[Indiscernable - coupure de son] été fait, là. Je ne sais pas si c'est madame Bourque qui a contribué à l'émission de l'avis, là, mais dans le processus de consultation que je vous parlais tout à l'heure, il y a plusieurs ministères et organismes qui ont été consultés et différentes directions, là, potentiellement impliquées du Ministère qui ont été consultées, dont la Direction de la faune en région, là, qui a été consultée dans le processus.

LE PRÉSIDENT :

30 Parfait, donc il y a plusieurs groupes qui ont été consultés. Est-ce qu'il est possible de nous déposer les avis de ces groupes?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

35 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

40 Parfait.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

On a-tu la liste?

5 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent, donc...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

10

Exhaustive, on comprend que vous désirez avoir toute la liste ou simplement l'avis des gens de la protection de la faune?

LE PRÉSIDENT :

15

Non, la somme des avis des ministères que vous avez consultés.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

20

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

25

Pas juste la liste des avis, la somme des avis.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

30

La somme des avis, je comprends. Peut-être que je peux compléter, si c'est pertinent, là, pour répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

35 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Parce qu'il y a beaucoup d'éléments qui appartiennent au ministère des Transports...

40

LE PRÉSIDENT :

Oui.

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

... mais on a quand même certains éléments de détails techniques de la conception de la route. Je ne sais pas si c'est pertinent, mais si vous le souhaitez, je peux mentionner ces éléments-là.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Compte tenu qu'on va consulter le ministère des Transports, je pense qu'ils vont nous donner pas mal leurs informations, à moins que vous ayez une information qui est à l'intérieur du parc et qui est directement dans...

15

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Ça ne sera pas à l'intérieur du parc parce que c'est la section...

20 **LE PRÉSIDENT :**

Exact. Donc, on va les consulter.

25 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

30 On va prendre le temps de les consulter comme il faut, le ministère des Transports, merci.

Votre deuxième question, madame, s'il vous plaît?

35 **M^{me} ÈVE-MARIE LEBLANC :**

Oui, j'essaie de décider laquelle. Je vais y aller... Est-ce que les aménagements proposés tiennent déjà compte d'une caractérisation, je pense que oui ou c'est à venir; puis s'il y a des espèces qui sont critiques ou quoi que ce soit dans les aménagements, dans les lieux d'aménagement déjà proposés, est-ce qu'il y a d'autres options qui sont déjà évaluées pour les aménagements s'il y a un conflit avec la faune ou des espèces X en ce moment?

40

LE PRÉSIDENT :

5 Parfait. On comprend tous les deux que le projet est un concept d'aménagement, qu'il y aura... en anglais, ils diraient du *fine-tuning*, qu'il y aura du *peaufinement*, de l'ajustement au fur et à mesure, mais je vais quand même adresser votre question à monsieur Pelletier.

M^{me} ÈVE-MARIE LEBLANC :

10 [Inaudible] déjà des...

LE PRÉSIDENT :

15 S'il y a déjà une caractérisation et s'il y a déjà des éléments de préoccupation.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

20 Oui. Bien, la réponse à la question, c'est oui, il y a déjà une caractérisation, là, du milieu naturel qui a été faite, ça fait déjà plusieurs saisons qu'on travaille sur cette caractérisation-là qui est effectuée essentiellement l'été, là, ou, en tout cas, en période sans neige. On a déjà une bonne connaissance des composantes écologiques, que ce soit faune ou flore, du territoire.

25 Maintenant... puis oui, les aménagements qui sont proposés tiennent compte de cette caractérisation-là. Comme on l'a mentionné plus tôt, elle n'est pas complétée, elle va être raffinée avant de nous permettre de positionner les infrastructures en place, mais le concept d'aménagement qui est proposé, il est vraisemblable de penser qu'il peut exister en fonction de la caractérisation qui a été complétée.

30 Maintenant, pour du détail sur la caractérisation, je passerais la parole à mon collègue, René Charest, qui pourrait expliquer la méthodologie qui est utilisée pour la caractérisation du milieu naturel.

LE PRÉSIDENT :

35 Merci. — Monsieur Charest?

M. RENÉ CHAREST :

40 Oui. Effectivement, avant tout projet d'aménagement qu'on fait dans un parc national, il y a ce processus de caractérisation là. Essentiellement, le processus vient identifier tous les impacts que le projet d'aménagement pourrait avoir sur le milieu naturel, sur le patrimoine qui est protégé; ça inclut les

éléments archéologiques, par exemple.

5 Donc, on va identifier tous ces éléments-là, tous les éléments de pression qui peuvent survenir sur le patrimoine qui est protégé. Ça va nous permettre, dans un premier temps, d'identifier si le projet est acceptable en regard de la Loi sur les parcs, de la Politique sur les parcs nationaux. Ça va nous permettre d'identifier des manières d'améliorer le projet pour réduire cet impact-là aussi, de trouver des mesures de mitigation, d'identifier les différents suivis qu'on doit faire durant ou après les travaux en tant que tels.

10 Donc, ce travail-là, pour chacun des projets qui sont présentés dans le concept d'aménagement, vont être à finaliser. Par contre, on voulait s'assurer qu'il n'y ait pas des éléments majeurs qui puissent venir changer complètement le concept d'aménagement, on a donc déjà été chercher beaucoup d'informations pour faire comme une première caractérisation globale de l'ensemble du concept d'aménagement. Ce travail-là nous a permis de confirmer qu'il n'y avait pas d'éléments majeurs qui
15 pourraient venir transformer le concept d'aménagement.

20 Il y a eu une analyse... bon, dans les éléments qui étaient plus sensibles, il y a des sites ou des potentiels archéologiques sur le territoire, donc il y a une analyse supplémentaire qui est venue préciser un peu ces éléments-là parce que, tout dépendamment, des fois, c'est possible de déplacer un projet un peu et d'éviter d'être sur un site à fort potentiel archéologique, donc ça permet mieux préserver ce potentiel-là, ça permet aussi de simplifier la réalisation du projet.

25 On n'est pas dans un territoire avec une quantité importante d'espèces à statut non plus, il n'y a pas d'espèces floristiques d'identifiées qui sont à statut. Il y a quelques espèces au niveau faunique, mais ce ne sont pas des espèces qui sont menacées par les projets en tant que tels.

LE PRÉSIDENT :

30 Et pourtant, malgré qu'il n'y ait pas de... ou bien qu'il n'y ait pas d'espèces listées comme vulnérables ou à statut précaire autant dans les lois fédérales que provinciales, il faut quand même regarder les deux. Vous avez soulevé deux -- quelques préoccupations, entre autres, sur le carex, sur deux espèces de carex.

35 Pour les gens qui ne connaissent pas la botanique, des carex, c'est comme une graminée, mais si vous prenez la tige et vous la frottez entre vos doigts, elle est triangulaire, vous allez pouvoir reconnaître les carex de cette façon-là.

40 Donc, les carex que... pourquoi ils vous préoccupent? Puis vous avez aussi une petite orchidée dont vous faites mention, je ne me rappelle pas du nom, *clétoria* [approx. phonétique]? En tout cas...

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

Oui, la platanthère.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, dont vous faites mention. Donc, ces espèces-là, pourquoi elles ont une préoccupation dans votre document?

10 **M. RENÉ CHAREST :**

15 Concernant les deux espèces de carex, ce sont des espèces pour lesquelles il y a eu une réflexion quant à leur donner un statut. Ce sont des espèces qui se retrouvent généralement beaucoup plus au nord au Québec, on est vraiment au sud de son aire de répartition. Le carex des glaces a été suivi pendant plusieurs années et la population est quasi disparue aujourd'hui, on n'a retrouvé qu'un seul plant, disparition qui est possiblement en lien avec des causes naturelles, climatiques ou de compétition du secteur en tant que tel entre les espèces végétales. Le carex de Bigelow est aussi pas très présent sur le territoire. Donc, on a le positionnement de ces espèces-là.

20 Concernant la platanthère, la petite orchidée, c'est une espèce qui est commune, mais qu'on retrouve seulement quelques individus à la fois, donc les premières fois que l'espèce a été identifiée, ça a attiré notre attention. Par contre, on en a retrouvé à beaucoup d'endroits sur le territoire en tant que tel. Donc, c'est une très jolie fleur, mais il n'y a pas de notion de rareté en tant que telle sur l'ensemble du territoire.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je laisse la parole à monsieur Dériger.

30 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que... dans vos inventaires, est-ce que vous avez, par exemple, tenu compte de certaines espèces de champignons, par exemple, pour la cueillette -- on pense au matsutake -- est-ce que c'est des inventaires qui ont été faits pour cibler, justement, où se retrouve l'espèce?

35 **M. RENÉ CHAREST :**

40 Concernant les champignons, il y a eu... on a fait une journée d'inventaire avec un mycologue professionnel. Ça a permis de recenser les endroits, particulièrement dans le secteur... des plantations, oui, effectivement. Donc, ça nous a permis de recenser les individus qui étaient présents de matsutake.

Encore une fois, ce n'est pas... c'est une espèce qui est prisée, mais ce n'est pas une espèce qui est rare en tant que telle, et l'inventaire a permis... là, je n'ai pas le chiffre devant moi, mais il me semble que c'est à peu près, de confirmées, une cinquantaine d'espèces différentes de champignons dans le secteur plantation, camping en tant que tel.

5

LE COMMISSAIRE :

Ça, c'est touché par les travaux? Est-ce qu'on est dans la zone du chemin, est-ce qu'on est dans le camping, est-ce qu'il y a des risques qu'on empiète dans ces espaces-là?

10

M. RENÉ CHAREST :

Par rapport au matsutake ou par rapport aux champignons?

15

LE COMMISSAIRE :

[Indiscernable - propos simultanés], oui.

20

M. RENÉ CHAREST :

OK. Bien oui, il est présent dans le secteur où il y a des travaux de prévus. Encore une fois, c'est une espèce qui n'est pas rare en tant que telle, donc je vous dirais que oui, les travaux vont impacter certains individus de champignons de façon générale, mais qu'il n'y a pas rien qui ressortait comme quoi qu'il y avait un élément de rareté qui était pour être impacté par les travaux. Et oui, il y a plusieurs colonies aussi.

25

LE PRÉSIDENT :

Je vais aller en ligne avec monsieur Deshaies. — M'entendez-vous?

30

M. OLIVIER DESHAIES :

Bonjour. Oui, je vous entends très bien.

35

LE PRÉSIDENT :

Bonjour. J'aimerais avoir votre avis sur les deux carex dont il est question et sur le champignon dont nous avons parlé. J'imagine que vous êtes... vous avez regardé le projet de parc national et que vous avez possiblement des préoccupations ou quelque chose pour documenter notre réflexion à ce sujet?

40

M. OLIVIER DESHAIES :

5 Oui. Bien, en fait, c'est ça, c'est un cas qui est intéressant, en fait, le cas des deux carex, notamment, puis il y aurait d'autres aspects aussi sur lesquels je pourrais revenir.

10 Mais si on parle de ces deux carex-là, comme monsieur Charest l'a dit, ce sont des espèces qui, actuellement, n'ont pas de statut de protection au Québec ni au niveau fédéral. Par contre, le carex des glaces a déjà été désigné menacé pour ce qui est de la population de la Côte-Nord, donc incluant la petite population, là, des dunes de Tadoussac, ça a déjà été désigné. Le statut a été retiré il y a quelques années parce qu'au fil d'inventaires par le Ministère et différents partenaires, il y a d'autres populations qui ont été trouvées à l'échelle de la Côte-Nord, certaines en Gaspésie aussi, ça fait que dans des régions boréales limitrophes.

15 Parce que dans le fond, comme monsieur Charest l'a dit, je pense, ce sont deux espèces de carex qui sont essentiellement arctiques et alpines, donc c'est des espèces qu'on retrouve beaucoup plus au nord de façon générale, qui ne sont pas nécessairement rares dans le nord du Québec -- on parle du Québec arctique, là, et du haut boréal -- mais lorsqu'on arrive plus dans le sud, si on prend Tadoussac pour le Sud, par exemple, bien là, ça devient excessivement rare, c'est probablement des vestiges. Dans le fond, t'sais, lorsque les glaciers se sont retirés lors de la dernière glaciation, t'sais, il y a eu toute une succession végétale qui s'est établie, probablement à partir d'une toundra jusqu'à, maintenant, quelque chose de plus forestier comme ce qu'on connaît aujourd'hui, mais il y a des vestiges de l'époque toundrique qui se sont maintenus, qui ont survécu sur ce territoire-là.

25 Possiblement que le régime de feu, donc les feux naturels, ont contribué probablement à maintenir des ouvertures dans le paysage et à favoriser la survie de ces espèces-là localement, puis quand est venue l'époque où les colonisateurs européens ont défriché le territoire, donc ont coupé les forêts et fait des champs de culture dans les années... si j'ai bien compris, c'est dans la fin du dix-neuvième, début vingtième siècle -- corrigez-moi si je me trompe, mais je pense que c'est à peu près dans eux-là -- bien, finalement, ça a contribué à l'ouverture du paysage. Donc, pour ces carex-là, c'est bon, c'est des carex de milieux ouverts, sablonneux, secs.

35 Mais là, éventuellement, l'activité humaine a changé, la forêt est revenue en partie, mais aussi, bon, il y a différents utilisateurs comme... je sais que dans les études qui ont été faites par la Sépaq, localement, au fil des années deux mille, deux mille dix, puis tout ça, bien, il semblait y avoir un effet, mettons, du passage des VTT sur certaines colonies, un effet négatif.

40 Mais c'est des questions qui sont complexes parce que c'est des carex qui ont besoin d'un certain niveau de perturbation et d'ouverture pour se maintenir, mais là, c'est de trouver le juste milieu, puis l'état des choses actuel, selon les données que j'ai eu accès via la présente consultation, c'est que le

5 carex des glaces, effectivement, est au seuil de l'extinction pour la population locale des dunes de Tadoussac. Pour ce qui est du carex de Bigelow, c'est moins clair pour moi sa situation actuelle, ce n'est pas clairement décrit dans la documentation fournie par l'initiateur. Selon quelques données parcellaires, j'ai l'impression qu'il y a assez peu de colonies sur les dunes, mais l'intention de l'initiateur n'est pas claire à savoir s'ils vont faire des mesures pour maintenir ces populations-là, c'est-à-dire de faire des démarches de restauration d'habitat ou de stabilisation d'habitat, notamment pour le carex de Bigelow. Je sais que pour le carex des glaces, je pense que c'est considéré comme vraiment minuit moins une, là, il reste un plant, il y a eu des démarches par le passé qui ont été faites.

10 C'est des questions qui sont complexes parce qu'il y a les changements climatiques, il y a la reprise de la végétation qui va suivre son cours sans intervention humaine, là. Il semble y avoir une tendance nette à ce que la forêt revienne si on arrête de faire des interventions dans le contexte de Tadoussac, mais... c'est un peu comme le mot tabou, mais le régime des feux contribuait probablement, jadis, à maintenir une partie du paysage ouvert. Je comprends que là, on est dans un contexte
15 humanisé, il y a des gens qui habitent là; les feux de forêt, c'est un problème aussi de santé et de sécurité important. Ça fait que c'est un enjeu qui est très complexe, mais du point de vue de la dynamique naturelle, ça faisait partie, probablement, de l'équation.

20 Ça fait que là, est-ce qu'on remplace les feux par des interventions humaines dans un cadre de parc national, c'est des bonnes questions, puis je trouve ça intéressant, en fait, que dans le cadre de ce parc-là, on propose des avenues dans cette voie-là. Parce qu'en général, on est plutôt dans la conservation plus intégrale, t'sais, mais là, il y a un volet conservation d'habitat ouvert, t'sais, à la fois par le piétinement, par les vélos, par la coupe aussi, c'est mentionné dans les documents de travail. Ça fait que c'est ça, je pourrais en parler pendant des jours, en fait, parce que c'est à la fois philosophique,
25 scientifique, c'est très complexe, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. OLIVIER DESHAIES :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

35 Vous saurez vous résumer, je suis certain. Avez-vous... vous êtes-vous intéressé aussi à la petite orchidée?
40

M. OLIVIER DESHAIES :

5 La petite orchidée, oui. Bien, c'est-à-dire qu'effectivement, comme monsieur Charest l'a dit, c'est une orchidée qui a une répartition très vaste au Québec, qui est modérément fréquente, mais qui pousse habituellement en petits groupes. C'est une orchidée... comme la plupart des orchidées, on connaît assez mal leur écologie. C'est des espèces qui sont souvent aussi intéressantes d'un point de vue horticole ou humain, les gens ont un intérêt pour les orchidées.

10 Ça constitue... bien, selon moi, c'est une espèce d'intérêt au sens large, mais ce n'est pas une espèce qui a un statut de protection. C'est sûr que de façon générale, je pense que ça serait dans la mission des parcs nationaux de viser à préserver autant que possible toutes les espèces d'intérêt et pas seulement les espèces qui ont un statut de protection, mais il faut mettre ça dans un contexte plus large de dynamique naturelle, de logistique, de coût, et caetera. T'sais, il y a comme plusieurs paramètres, là.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je sais que vous ne serez pas des nôtres ce soir, donc je poursuis encore avec une ou deux questions.

20 **M. OLIVIER DESHAIES :**

Oui.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Le champignon... Vous intéressez-vous aussi aux champignons ou juste aux plantes vasculaires?

30 **M. OLIVIER DESHAIES :**

Je m'y connais assez peu en champignons, malheureusement.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, on va laisser tomber cette question-là pour l'instant.

40 **M. OLIVIER DESHAIES :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Et pour l'autre question, vous avez dit que vous auriez d'autres éléments qui vous préoccupent au regard du projet. Je vous laisse vous exprimer, essayez d'être synthétique.

5

M. OLIVIER DESHAIES :

On va essayer, on va essayer. Bien, en fait, c'est plus...c'est comme un commentaire ou un ajout d'informations par rapport à ce qui a été dit tantôt sur l'absence d'espèces à statut particulier possiblement documentées sur le territoire, côté floristique.

10

Selon l'état de connaissances... selon le document d'état de connaissances, il y aurait des espèces à statut particulier floristiques qui ont été documentées -- historiquement, du moins -- dans le territoire du parc. Je ne sais pas si elles sont encore présentes, mais dans l'état de connaissances, on fait mention, notamment, de la mattecucie fougère-à-l'autruche, sanguinaire du Canada, dentaire à deux feuilles et botryche pâle, *Botrychium pallidum*. Par contre, pour aucune de ces espèces-là, il n'existe de données enregistrées dans les bases de données gouvernementales auxquelles j'ai accès, mettons. Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, le CDPNQ, il n'y a pas de données sur ces espèces-là dans le territoire du parc, mais elles sont quand même mentionnées dans la liste des taxons dans l'état de connaissances. Peut-être qu'on peut voir avec les gens de la Sépaq si ces données-là sont encore d'actualité; t'sais, si les espèces sont toujours présentes au meilleur de leur connaissance.

15

20

LE PRÉSIDENT :

Parfait. — Monsieur Pelletier?

25

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui. Bien, avant de passer la parole à monsieur Charest pour toute la question de la présence des espèces qui viennent d'être mentionnées, je voulais juste signifier un élément, là, qui vient répondre à certains des aspects qui ont été mentionnés, puis monsieur Charest pourra compléter aussi.

30

Comme on l'a mentionné, dans le fond, on fait une caractérisation pour connaître le territoire, s'assurer que les aménagements qui sont proposés vont pouvoir être réalisés sans compromettre les composantes du territoire, puis une fois tout ça réalisé, il y a un plan de conservation qui est mis en place et puis il y a un programme de suivi de certains indicateurs environnementaux aussi qui est mis en place.

35

Donc, il y a une reddition de compte, là, je dirais, annuellement, qui est faite via le plan de conservation et via le plan de suivi des indicateurs environnementaux, donc l'existence d'espèces à

40

statut, c'est des éléments qu'on va venir mettre dans le plan de conservation puis qu'on va suivre via le programme de suivi des indicateurs environnementaux.

5 Je passerais la parole à monsieur Charest là-dessus pour qu'il puisse [indiscernable - propos simultanés].

LE PRÉSIDENT :

10 Monsieur Charest?

M. RENÉ CHAREST :

15 Oui. Effectivement, si je peux bonifier, peut-être, pour le plan de conservation d'abord, le plan de conservation vient identifier les priorités en matière de conservation, les enjeux de conservation, les aspects de vulnérabilité sur les territoires, et il y a des stratégies, des actions qui sont prévues pour améliorer l'état de ces éléments-là qui sont considérés peut-être un peu plus à risque.

20 C'est un document, là, qui est suivi sur une période de cinq ans, et à tous les cinq ans, il est mis à jour en tant que tel. Donc, il y aura, à la création du parc, la nécessité de créer un plan de conservation pour le territoire du parc et ces aspects-là, au niveau de certaines espèces plus préoccupantes ou pour lesquelles on doit donner un peu plus d'attention, bien, on analysera si... c'est à quel endroit qu'on doit mettre les priorités en termes d'énergie.

25 Le programme de suivi des indicateurs environnementaux, lui, nous permet vraiment de suivre l'état de santé du territoire. Chacun des parcs dans le réseau a environ entre 20 et 30 indicateurs de toute nature -- parfois biologique, parfois plus environnementale -- et ces indicateurs-là sont suivis sur une base périodique qui nous permet de dresser, à tous les cinq ans, dans le cadre un rapport quinquennal, le bilan de santé de chacun des parcs.

30 Donc, au niveau du réseau, le prochain bilan -- le prochain rapport quinquennal est en train d'être finalisé actuellement, donc à partir du moment où est-ce que le parc est créé, les indicateurs pour le territoire seront déterminés en fonction des priorités du terrain en tant que telles et les suivis seront réalisés de façon périodique.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Parfait. Est-ce que je comprends de votre réponse que pour l'instant, vous n'avez rien à dire sur la fougère autruche, sur la sanguinaire, sur les espèces qui ont été mentionnées par votre collègue de la faune -- de la flore?

M. RENÉ CHAREST :

5 Au niveau de la matteucie fougère-à-l'autruche, c'est une espèce qui est menacée, mais en lien avec la récolte, donc à partir du moment où est-ce que le parc est créé, il devient interdit de récolter ladite espèce, donc il n'y a pas un enjeu en tant que tel. Et encore une fois, ce n'est pas une espèce qui est rare, c'est une espèce qui est assez fréquente, mais c'est la récolte qui la menace en tant que telle. Pour les autres espèces, je ne les ai pas toutes lues, mais effectivement, elles sont...

LE PRÉSIDENT :

10 Elles sont présentes?

M. RENÉ CHAREST :

15 Elles sont présentes, elles n'avaient pas été identifiées comme étant menacées ou vulnérables.

LE PRÉSIDENT :

20 [Indiscernable - propos simultanés].

M. RENÉ CHAREST :

25 Peut-être qu'il y a une question de synchronisme, par rapport à la liste des espèces qui ont le statut, qui n'a pas été ajustée.

LE PRÉSIDENT :

30 Oui, parce que ça fait quand même longtemps que la fougère-à-l'autruche est sur la liste.

M. RENÉ CHAREST :

Oui oui oui.

LE PRÉSIDENT :

35 Oui, ce n'est pas une nouveauté. Écoutez, merci.

40 Je remercie monsieur Deshaies, et la commission vous adressera sûrement des questions par écrit. Donc, merci.

M. OLIVIER DESHAIES :

Parfait, merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

On a perdu madame Leblanc, je remercie madame Leblanc pour ses questions. Ça arrive, des fois, la commission part sur son questionnement puis quelqu'un disparaît, c'est comme ça. Ce n'est pas méchant ce que je viens de dire, hein, pas du tout.

10

On appelle la personne suivante, s'il vous plaît.

LE COMMISSAIRE :

15 Oui, donc j'appellerais madame Agnès Zacharie. Madame Zacharie, elle est en vidéo.

M^{me} AGNÈS ZACHARIE

20

LE PRÉSIDENT :

Madame Zacharie.

25 **M^{me} AGNÈS ZACHARIE :**

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

30

Bonjour.

M^{me} AGNÈS ZACHARIE :

35 Est-ce que vous m'entendez bien.

LE PRÉSIDENT :

40

Je vous entends, oui, tout à fait.

M^{me} AGNÈS ZACHARIE :

Alors, je suis...

5 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y avec votre première question.

10 **M^{me} AGNÈS ZACHARIE :**

10

Alors, ma première question, je veux simplement dire que moi, mes frères et soeurs, nous sommes propriétaires de terres qui jalonnent la route du chemin à Baude sur lequel il y aura... si on comprend bien, pour ne pas congestionner le village de Tadoussac, il y aura des travaux qui seront entrepris. Ces travaux, par les voies de la circulation des véhicules, bicyclettes, *vans*, navettes et autres, et aussi pour les pistes cyclables, vont gruger probablement une grande partie -- une partie du territoire.

15

Dans le cadre de ces travaux avec le ministère des Transports, je sais que ce n'est pas le BAPE qui s'occupe de ça, quel sera notre recours, quelle marche à suivre afin de partager nos inquiétudes et faire respecter nos droits auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, à qui on devra s'adresser dans les jours à venir?

20

LE PRÉSIDENT :

Parfait. C'est une question à laquelle je vais tenter une brève réponse, pour vous dire que la commission peut adresser des questions au ministère du Transport et de la Mobilité durable à tout moment jusqu'à la fin de son mandat, ce qui veut dire que si vous avez des préoccupations particulières qui relèvent du domaine plus général que de la négociation du domaine privé, vous pouvez les consigner dans votre rapport ou dans un témoignage et nous adresserons ces questions au ministère des Transports et de la Mobilité durable si la commission juge pertinent de le faire. Mais en général, si tout est bien pondéré, en général, on va acheminer cette question, mais pour l'instant, on ne peut pas donner de réponse, vous comprendrez, à votre question, étant donné que le ministère du Transport et de la Mobilité durable n'est pas présent avec nous en salle.

25

30

M^{me} AGNÈS ZACHARIE :

35

Oui, c'était pour ça que je posais la question parce qu'il pourrait y avoir des questions comme : est-ce que les travaux vont durer... Quand seront entrepris les travaux, qu'est-ce qui va... le bruit?

40

LE PRÉSIDENT :

Ah, oui.

5 **M^{me} AGNÈS ZACHARIE :**

Toutes ces choses-là, je sais que ça, ce n'est pas sur la table, mais on en a plein d'inquiétudes, nous, présentement; ça, c'est certain.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Écoutez...

15 **M^{me} AGNÈS ZACHARIE :**

Parce qu'évidemment... Oui, excusez-moi, oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Oui, c'est moi qui vous a interrompu. Mais dans votre commentaire que vous allez nous faire, j'en suis convaincu, vous et les personnes près de vous, ensemble, possiblement, bien, vous pouvez mentionner la somme de vos inquiétudes. Le ministère des Transports a des pratiques qu'il doit respecter, il a des cahiers de charges qu'il doit respecter dans la façon de consulter la population, dans la façon de faire les choses, donc si vous nous adressez vos préoccupations dans votre mémoire, nous
25 pourrions les acheminer à la personne du ministère des Transports et de la Mobilité durable qui travaille avec nous comme personne-ressource, désignée comme personne-ressource.

M^{me} AGNÈS ZACHARIE :

30 D'accord. J'ai une deuxième...

LE PRÉSIDENT :

C'est le mieux que je peux faire pour l'instant, vous comprenez?

35 **M^{me} AGNÈS ZACHARIE :**

Mais non, je comprends, et puis comme c'est enregistré, on va pouvoir aller réécouter pour bien
40 suivre.

5 L'autre question, la mise en place du parc national, ce que j'ai bien compris, vise à protéger le territoire et promouvoir l'accès à la nature. Dans quelle mesure ces objectifs sont-ils compatibles? Il me semble que mettre en place un site de camping va augmenter l'achalandage des véhicules, quintupler l'activité humaine sur le territoire. Est-ce que d'augmenter l'accès au territoire par un terrain de camping en assure vraiment sa protection ou ce n'est pas plutôt pour apporter une partie de financement à ce futur projet? Le secteur [inaudible], Bergeronnes, Les Escoumins, Sacré-Coeur, Tadoussac ont accès à ce territoire librement et n'ont pas besoin de cet hébergement, présentement, alors je veux savoir quels sont... pourquoi amener un terrain de camping? Pourquoi ne pas protéger le territoire, rendre accès par des infrastructures qui vont respecter la protection du territoire et non pas commercialiser l'endroit?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

15 **M^{me} AGNÈS ZACHARIE :**

Est-ce que ça va aussi augmenter les taxes des résidents de Tadoussac?

20 **LE PRÉSIDENT :**

C'est clair. Vous avez passé une troisième question en même temps, mais je vais l'accueillir également.

25 **M^{me} AGNÈS ZACHARIE :**

Merci.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, peut-être répondre à celle-là. Est-ce qu'en général, l'arrivée d'un parc national contribue à une augmentation de taxes chez les résidents, directement ou indirectement?

35 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Écoutez, moi, je viens du monde municipal, je vais vous répondre intuitivement. La réponse, c'est non. Les bâtiments qui vont être construits, les infrastructures qui vont être aménagées à l'intérieur du parc national sont soumis à une taxation municipale, donc la Municipalité va retirer des bénéfices de l'existence du parc national -- des bénéfices fonciers, là, c'est de ça qu'on parle. Donc, quand on parle de, par exemple, le bâtiment d'accueil et de services, donc ce qu'on connaît actuellement comme étant la Maison des Dunes, les infrastructures sanitaires qui vont être mises en place, tout ça va être... va

faire partie du rôle d'évaluation foncière, puis au même titre que d'autres édifices gouvernementaux, la Sépaq a l'obligation de payer ses taxes municipales. Donc, de ce point de vue là, la Municipalité -- en tout cas, de ma perception à moi -- va s'enrichir si on parle simplement du volet monétaire.

5 Mais sinon, le reste de l'entretien du territoire relève de l'exploitant, donc la seule chose que je peux voir, là, rapidement, c'est éventuellement le déneigement du chemin du Moulin-à-Baude pour permettre aux résidents de ce secteur-là de ne pas se retrouver enclavés en période hivernale, et puis il y a déjà des discussions à cet effet-là pour voir un partage de financement, ce qui est le cas actuellement. Dans le fond, le chemin est déjà déneigé par la Municipalité. Donc, je ne vois pas autre chose, honnêtement. Je réfléchis rapidement, mais je ne vois pas autre chose.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Bien, je vais vous amener sur une autre piste.

15

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Allez-y.

20

LE PRÉSIDENT :

Tu veux y aller, vas-y. — Monsieur Dériger.

LE COMMISSAIRE :

25

En fait, vous parlez de la taxe comme un montant fixe, mais on comprend que c'est un taux. Mais est-ce que, par exemple, le fait qu'il y ait un parc pourrait faire en sorte que la valeur des propriétés soit augmentée, donc indirectement, il y aurait une augmentation du coût à payer même si le taux n'est pas changé?

30

M. CHRISTIAN PELLETIER :

35

Je vous dirais que... encore une fois, je vous parle par expérience professionnelle, personnelle, là. L'augmentation de la valeur des propriétés au rôle de taxation foncière... Puis je vais peut-être vous inviter à passer la parole après au représentant de la Municipalité, là, qui pourra me dédire ou me confirmer, là, mais l'augmentation de la valeur foncière des propriétés n'est pas liée avec l'existence d'un parc national.

40

Le parc national, il va faire partie de ce qu'on appelle une affectation du territoire qui est délimitée par la Municipalité régionale de comté; cette affectation-là du territoire va être une affectation de

5 conservation. Donc, à l'intérieur d'une affectation de conservation, il n'y a pas ou très peu de développements qui sont possibles, et là où on voit une augmentation des valeurs foncières, d'un point de vue municipal, c'est aux endroits où il y a des potentiels de développement. Donc nous, ce qu'on va venir dire, c'est qu'à perpétuité, sur le territoire du parc national, il n'y aura jamais aucun développement qui va s'effectuer, donc c'est très peu probable que les propriétés voisines aient, d'un point de vue de la MRC ou même de la Municipalité, des affectations différentes qui vont être incompatibles avec ce statut de conservation là.

10 Donc, de mon point de vue à moi, je vous dirais que c'est peu probable qu'il y ait des hausses de valeur foncières. Mais bon, le marché étant ce qu'il est, il y a toujours des hausses de valeur foncières, mais que l'arrivée du parc inflige une tangente telle qu'il y aurait une hausse de la valeur foncière, ça ne m'apparaît pas probable. Je ne sais pas si la Municipalité a des chiffres là-dessus; ou si, peut-être, d'un point de vue de la Sépaq, on a constaté de tels cas avec l'existence d'autres parcs nationaux.

15 **LE PRÉSIDENT :**

20 Oui, bien, je vais justement rebondir du côté de Sépaq -- si vous permettez, monsieur Dériger -- pour demander si vous avez déjà fait des suivis dans le cas des parcs nationaux à proximité de noyaux villageois, sur l'augmentation de la valeur des terrains à proximité des parcs. C'est sûr que peut-être, probablement, pour la communauté générale, il n'y a peut-être pas une augmentation, mais en fonction de la distance, c'est possible qu'il y ait une augmentation, que ça crée une demande supérieure pour des terrains à proximité des parcs, est-ce que vous avez regardé ces questions-là déjà?

25 **M. ANDRÉ DESPATIE :**

30 On ne s'intéresse pas nécessairement à la fiscalité municipale, mais on peut vous dire qu'en général, les parcs nationaux, leur localisation fait en sorte qu'il n'y a pas beaucoup de résidences à proximité de la limite du territoire qui donnent une valeur ajoutée et significative pour accroître la valeur marchande.

35 Par contre, je vais vous donner un exemple très concret. La ville de Saint-Bruno a des rues dont l'arrière-cour des citoyens donne sur le parc national du Mont-Saint-Bruno, et on sait que ces résidences-là, sur ces rues-là qui sont limitrophes au parc, on sait qu'elles ont un intérêt au niveau des acheteurs de pouvoir en faire une possession, et ça, c'est le jeu de la valeur marchande qui fait en sorte de faire croître, évidemment, la valeur foncière. Mais si on prend la ville de Saint-Bruno, probablement que quelques rues bénéficient de ça et que les autres citoyens qui sont beaucoup plus éloignés du parc n'ont pas la même réalité au niveau de la valeur marchande de leur maison. Mais la ville de Saint-Bruno, sans doute, de façon générale, de façon universelle, a un taux d'évaluation municipale qui bénéficie de la proximité du Mont Saint-Bruno, mais là, on parle d'une proximité urbaine exceptionnelle.

5 Alors qu'au mont Orford, on a une proximité de villégiature exceptionnelle multidisciplinaire, ça fait qu'on ne peut pas associer le parc du Mont-Orford au fait que le phénomène des résidences à canton d'Orford ou à Magog ou à Austin en bénéficient, puisqu'il y a un golf, il y a une montagne, il y a le lac Memphrémagog, ça fait qu'il y a beaucoup de facteurs qui font en sorte qu'il y a beaucoup de choses qui interagissent dans ça.

LE PRÉSIDENT :

10 Parfait, merci.

LE COMMISSAIRE :

15 Monsieur Gagné, de votre côté, est-ce que vous avez des préoccupations vis-à-vis la valeur par rapport à la taxation?

M. ÉRIC GAGNÉ :

20 Je vous dirais que taxation, ça, c'est en delà de mes connaissances, mais je peux adresser quand même la question à ceux qui s'occupent au niveau de l'urbanisme si des informations... s'il y a des suivis qui ont déjà été vérifiés, mais présentement, c'est impossible de vous répondre pour cette question.

LE COMMISSAIRE :

25 Parfait. Je pense que vous pouvez peut-être vérifier auprès de la... C'est la MRC ou c'est la Municipalité?

M. ÉRIC GAGNÉ :

30 MRC...

LE COMMISSAIRE :

35 MRC, Municipalité.

M. ÉRIC GAGNÉ :

40 ... urbanisme, inspecteur.

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Vous allez nous revenir avec une information là-dessus?

5 **M. ÉRIC GAGNÉ :**

Parfait, merci.

LE COMMISSAIRE :

10 OK, parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

15 Merci.

Donc, madame Zacharie, est-ce qu'on a passé vos deux questions? Je ne vous entends pas, ouvrez votre micro, s'il vous plaît.

20 **M^{me} AGNÈS ZACHARIE :**

Pardon. Oui, j'ai passé mes deux... on a passé les deux questions, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

25 Parfait.

M^{me} AGNÈS ZACHARIE :

30 Puis on s'adressera au ministère des Transports, mais on vous enverra nos inquiétudes pour le mémoire.

LE PRÉSIDENT :

35 Oui, venez vous exprimer devant la commission à partir du 14 mai puis on regardera ça.

M^{me} AGNÈS ZACHARIE :

40 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

5 **M^{me} AGNÈS ZACHARIE :**

Merci beaucoup, belle soirée, bye.

LE PRÉSIDENT :

10

Bonne soirée.

Nous avons le temps pour une dernière personne avant l'ajournement pour le souper si je ne me trompe pas?

15

LE COMMISSAIRE :

Donc, j'appellerais monsieur Yves Gauthier, il est au téléphone.

20

M. YVES GAUTHIER

25 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gauthier, bonjour.

M. YVES GAUTHIER :

30

Allô.

LE PRÉSIDENT :

35

Monsieur Gauthier, bonjour, vous m'entendez?

M. YVES GAUTHIER :

40

Oui, m'entendez-vous.

LE PRÉSIDENT :

Nous, on vous entend très bien, et vous?

5 **M. YVES GAUTHIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

10

Bien.

M. YVES GAUTHIER :

15 OK. Oui, je vous entends très bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

Votre première...

20

M. YVES GAUTHIER :

Peut-être, avant de poser mes questions, monsieur le président, je vais répondre à une de vos questions d'hier soir : oui, l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac va produire un mémoire. Je le sais parce que je suis un des bénévoles et puis je me suis entretenu avec le directeur.

25

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci, nous l'attendons avec impatience.

30

M. YVES GAUTHIER :

Alors, ma première question...

35 **LE PRÉSIDENT :**

À compter du mois de mai. Allez-y.

40

M. YVES GAUTHIER :

5 Oui. Alors, ma première question. Les dunes sont reconnues pour leur riche biodiversité. On sait que le parc va avoir une petite superficie; or, on entend réaliser de nombreux aménagements qui vont morceler cette petite superficie qui est prévue pour le parc. On parle d'un ajout de 125 places de stationnement supplémentaires à celles existantes, 11 kilomètres de sentiers pédestres, 5 de sentiers de vélo, un camping, et caetera, puis il est reconnu de tous les spécialistes que le morcellement du territoire, ça nuit à la faune, il risque de rester plus beaucoup d'espace sur le site pour la biodiversité. Alors, voici ma question : j'aimerais savoir comment le promoteur justifie ces aménagements par rapport à la conservation de la biodiversité qui doit être prioritaire dans un parc et qu'est-ce qu'on entend mettre en place pour diminuer les impacts sur sur la faune, autant aviaire, et autres, qui vont découler de ce morcellement?

LE PRÉSIDENT :

15 Parfait, merci. — Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

20 Oui, merci, la question était très claire. En fait, deux éléments de réponse puis je vais laisser mon collègue, René Charest, les expliquer.

25 En fait, on met beaucoup l'accent sur les composantes du concept d'aménagement, mais mon collègue, René Charest, va vous présenter un peu les statistiques de répartition du territoire puis les pourcentages de superficie du territoire qui sont consacrés à des vocations de conservation comparativement à ceux qui sont consacrés à des vocations d'aménagement; et puis il va vous présenter également la méthodologie qui a été développée par la Sépaq pour un peu être en mesure d'identifier les espaces vitaux dont les espèces fauniques, particulièrement, ont besoin pour leur existence. Donc, je lui cède la parole.

LE PRÉSIDENT :

30 Parfait. — Monsieur Charest?

M. RENÉ CHAREST :

35 Oui, effectivement, ça m'amène à vous introduire la notion de capacité de support, particulièrement la capacité de support sur le milieu naturel, parce qu'on peut distinguer essentiellement trois types de capacité de support. Il y a la notion de la capacité de support en lien avec l'expérience de
40 visite, la capacité de support en lien avec la capacité des aménagements à accueillir tous ces

visiteurs-là, et souvent, on mélange un petit peu tout ça avec l'impact sur la biodiversité en tant que telle. Donc, on voit à l'écran, j'ai quelques diapos que je vais pouvoir présenter.

5 Donc, on définit ici c'est quoi la capacité de support. C'est essentiellement le degré d'utilisation du territoire qu'on peut y faire avant d'avoir un impact important sur l'élément, en tant que tel, étudié.
— Peut-être passer deux diapos plus loin.

10 La capacité de support au niveau de l'expérience de visite, au niveau des aménagements, est assez simple à comprendre et à mesurer, et les solutions sont peut-être un petit peu plus simples.
Quand on arrive au niveau de la biodiversité, les préoccupations, souvent, qu'on va avoir, c'est, bon, à partir de quand qu'il y a trop de monde, ce qui va faire en sorte qu'il va y avoir un impact sur les espèces. La complexité pour répondre à cette question-là, c'est qu'il y a autant de réponses que d'espèces à étudier parce qu'on sait essentiellement... Et à la prochaine diapo, ce qu'on voit, essentiellement... — Juste l'autre avant.

15 Ce qu'on voit ici à l'écran, c'est peut-être très petit, mais essentiellement, c'est à partir de quelle distance les animaux vont soit fuir ou soit développer une situation de vigilance parce qu'ils sentent qu'il y a une menace avec la présence humaine, et chacune des lignes est une espèce différente. C'est tiré d'une revue de littérature qui a été faite -- qui a été produite, et essentiellement, ce qu'on voit, c'est qu'il y a certaines espèces qui vont être très sensibles à la présence humaine et qui vont même sentir la présence humaine sur plusieurs centaines de mètres.

20 Je vous parle de tout ça parce que ça nous amène... ça va m'amener à vous présenter le modèle qu'on a développé à partir de certaines espèces qui sont plus fragiles à la présence humaine, on parle d'espèces focales. Ce sont des espèces qui ont des différents domaines vitaux -- dont l'ours, par exemple -- et c'est ça, qui vont être très sensibles à la présence humaine, qui vont éviter la présence humaine en tant que telle, parce que ce sont ces espèces-là qui vont être les premières affectées par la présence des aménagements qu'on a sur les territoires.

30 Puis ce qu'on sait aussi -- et c'est un autre élément avant que je passe aux cartes -- c'est que, bien, souvent, on a tendance, lorsqu'on commence à déceler qu'il y a beaucoup de monde sur un sentier, à vouloir réduire la pression, et donc de créer un deuxième, un troisième, un quatrième sentier. La capacité... la littérature scientifique, ce qu'elle nous dit, c'est qu'au contraire, lorsqu'il y a beaucoup de monde sur un sentier, il ne faut pas l'étaler sur le territoire, il faut plutôt la concentrer, la garder au même endroit le plus possible, pour toujours conserver des territoires qui sont complètement exempts de présence humaine.

40 Donc, on part avec l'ensemble de ces informations-là en se basant sur l'ours noir. Vous avez ici à l'écran, ce sont les aménagements, les sentiers, que ce soit des sentiers très fréquentés ou peu fréquentés, donc l'ensemble des aménagements sur le territoire actuellement. On applique à tout ça une

5 zone tampon d'environ 100 mètres de chaque côté, donc qui est à peu près la distance à laquelle l'ours va être affecté, et on se sert d'une partie où l'ours est particulièrement sensible à la présence humaine, c'est la partie où... la période où la femelle est en gestation. Elle cherche un endroit dans le milieu naturel pour faire sa tanière et mettre bas, et là, on sait qu'elle va chercher un endroit qui est vraiment plus reculé parce qu'il y a un niveau de vulnérabilité qui est plus grand; selon la littérature, on arrive à 10 peu près à un kilomètre de rayon. Donc, on vient prendre un cercle d'un kilomètre de rayon et on essaie de trouver à quel endroit l'ours, finalement, pourrait faire sa tanière sans être trop près des aménagements. C'est toute la section qui est en vert plus pâle, ce qu'on va appeler des fragments d'habitat, donc des habitats qui répondraient aux critères que l'ours va rechercher, mais à cause de la proximité des sentiers, ça devient des territoires qui sont moins intéressants pour l'ours pour faire sa tanière.

15 Donc, ce qu'on observe sur la carte, essentiellement -- et il y avait des questions tout à l'heure qui étaient un peu en lien avec ça. Donc, ce qu'on observe, c'est qu'actuellement, il y a déjà beaucoup d'aménagement du côté ouest du territoire à l'étude; par contre, du côté est, si on regarde ce qui est dans le territoire à l'étude et à proximité, en périphérie du territoire à l'étude, il y a peu d'aménagement, donc ça, ça devient un territoire qui est beaucoup plus intéressant pour la femelle ours.

20 Ce qu'on fait, c'est qu'on imagine le territoire dans, je ne sais pas, 5 ans, 10 ans, lorsque tout le concept d'aménagement serait mis en place et où certains sentiers disparaîtraient parce qu'ils auraient soit été restaurés ou, bien, ils se seraient auto-restaurés par eux-mêmes, et donc, ce qu'on voit, essentiellement, c'est que l'impact est à peu près le même que celui qu'on a aujourd'hui. On a un petit peu plus d'impact au niveau du côté est avec l'ajout du sentier; du côté ouest, il y a des ajouts, il y a des retraits du territoire en tant que tel. On parle d'une fraction d'un point de pourcentage en termes de 25 différence de territoire de qualité pour l'ours, parce que...

30 Puis j'attire aussi l'attention sur le fait que la littérature scientifique, ce qu'elle nous dit, c'est qu'entre un sentier qui est peu fréquenté, qui est assez fréquenté ou qui devient beaucoup fréquenté, on arrive vite à un seuil. Le fait d'avoir des gens régulièrement va créer cet impact-là et va faire en sorte que les espèces vont désertier le secteur. Donc, bien, si on va un peu à l'extrême, on ne peut pas désertier plusieurs fois le même secteur -- une fois qu'on n'est plus là, on est plus là -- donc on arrive rapidement à voir l'impact maximal sur un sentier. Même s'il y a plus de monde, bien, les espèces sensibles sont déjà parties, donc il n'y a pas nécessairement plus d'impact.

35 Ça fait qu'on sait qu'on a un territoire qui va avoir un impact un peu plus grand pour une espèce qui a les caractéristiques de l'ours et un territoire qui demeure relativement sauvage.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

40 Est-ce que ça répond? Je peux peut-être...

LE PRÉSIDENT :

5 Ah, vous avez terminé. Excusez, je m'attendais à ce que vous arriviez à quelque chose d'autre que l'ours.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

10 Je peux peut-être compléter avec une information aussi, là, pour terminer la réponse, mais de façon générale... — Je ne sais pas si on a la carte du zonage?

15 Quand on va voir la carte du zonage, dans le fond -- on a expliqué un petit peu, là, ce que c'était le zonage hier soir -- on a quatre différents types de zones qui... trois différents types, pardon, de zones qui vont être présentes à l'intérieur de la proposition.

20 On a le zonage de préservation, donc ce qu'on voit, là, le vert le plus foncé. Donc, dans le zonage de préservation, les seuls aménagements qui sont prévus sont des sentiers de randonnée pédestre et des belvédères, et cette zone de préservation là, c'est celle où on souhaite, bien entendu, faire le plus possible la préservation du milieu naturel à l'intérieur de la proposition, et elle correspond à 92 % du territoire.

25 Ensuite, on a la zone d'ambiance. Donc ça, c'est une zone dans laquelle on a nos chemins carrossables, nos pistes cyclables, donc où on vient un peu -- comme on le mentionnait, là, le monsieur mentionnait -- créer certaines fractures dans le territoire. Cette zone d'ambiance là, essentiellement, dans notre cas à nous, c'est le chemin qui va nous permettre de circuler et les pistes cyclables qui vont être en marge de ce chemin-là. Donc, cette zone-là correspond à 4,5 % du territoire.

30 Et par la suite, on a la zone de service. Donc ça, c'est celle qui va accueillir le camping, les ateliers qui vont être à la limite nord sur le long du chemin du Moulin-à-Baude et le centre de services et de découvertes, et ces zones-là représentent 3,5 % du territoire.

35 Donc, ce que je voulais signifier par ça, c'est que l'élément de conservation, le zonage qui nous permet le plus de faire la conservation, représente 92 % de la superficie du territoire.

LE PRÉSIDENT :

40 Je vais quand même enchaîner sur quelques questions. La première : actuellement, avant la création du parc, quel est le kilométrage de sentiers qui existe, des sentiers plus formels? Parce qu'on en voit qui vont jusqu'au belvédère en haut, mais il y en a peut-être des un petit peu moins formels. C'est quoi le kilométrage de sentier; donc, autrement dit, de combien on augmente les parcours à

l'intérieur de...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

5 C'est une question qui est très difficile à répondre, monsieur le président, parce qu'actuellement, il y a plusieurs sentiers qui sont... en fait, il n'y a aucun ou presque, là. Je pense, à ma connaissance, il y a un seul sentier qui est balisé puis il n'est pas balisé sur sa distance, il est simplement balisé pour orienter les visiteurs, mais le territoire est utilisé par les randonneurs de façon très aléatoire. Donc, les gens de la place connaissent les sentiers, ils savent où aller, mais ces sentiers-là n'existent pas
10 réellement, donc c'est le passage de personnes répété qui crée les sentiers.

Donc, je vous dirais que je ne pense pas mentir... puis je vais me retourner vers mes collègues puis ils diront si je mens ou pas, mais je ne pense pas mentir que si on observe l'usage qui est fait du territoire actuellement par rapport à la proposition d'aménagement qui est faite, je ne pense pas qu'on
15 va ajouter des kilomètres de sentier, on va plutôt en enlever, parce que nous, on va faire en sorte, avec les propositions d'aménagement, d'amener les gens à fréquenter des sentiers officiels qui sont balisés.

À l'intérieur d'un parc national, la réglementation fait en sorte que les gens ne sont pas autorisés à faire de la randonnée à l'extérieur des sentiers balisés, donc en venant créer les sentiers qu'on souhaite
20 mettre en place, on va venir, entre guillemets, « canaliser » les gens à l'intérieur des sentiers officiels, puis ça, ça va permettre de renforcer la conservation du milieu naturel pour éviter le piétinement à des endroits où, actuellement, il peut y avoir de la randonnée. Sans que ce soit officiel, mais par répétition de passage de gens, bien, on crée des sentiers qui ne sont pas officiels. Donc actuellement, le territoire, surtout la partie ouest, à l'ouest de la rivière du Moulin-à-Baude, il est tapissé de sentiers aléatoires
25 comme ça qui existent sans vraiment qu'on puisse en mesurer les distances.

Mais en tout cas, je me retourne vers mes collègues, est-ce que je me trompe si je dis qu'on va avoir moins de kilométrage de sentiers, je ne pense pas me tromper.

LE PRÉSIDENT :

On pourra revenir sur la question de la surveillance peut-être en soirée. Je poursuis quand même parce que dans l'approche de capacité de support, la question de monsieur Gauthier touchait la
35 fragmentation et touchait aussi le changement dans la fréquentation du territoire.

Donc, on comprend qu'aujourd'hui, il y a une fréquentation inférieure de celle de demain si le parc national est créé; on comprend que les sentiers sont peut-être similaires, on ne sait pas. En tout cas, ils seraient mieux canalisés, si on veut, les parcours seraient plus clairs et tout se dirigerait mieux. On comprend que vous ajoutez une aire de stationnement, on comprend que vous ajoutez deux espaces de
40 camping. On a l'impression, si je dis la... je traduis la pensée de monsieur Gauthier, qu'on fait des

actions supérieures sur la détérioration du milieu que sur la conservation, et que si on conservait le statu quo, la conservation serait supérieure. Est-ce que vous avez réfléchi à la situation, pour l'objectif conservation, entre le statu quo et la création du parc? Et là, je comprends qu'il y a tout le côté politique, mais ce n'est pas là que je m'intéresse, je m'intéresse aux côtés scientifique, écologique.

5

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Bien, je vous dirais... Je vais passer la parole à ma collègue, Sylvie-Anne Marchand, après, mais je vous dirais, dans le fond, que le concept d'aménagement, il a été réfléchi, d'abord et avant tout, pour permettre la conservation des composantes qui ont été observées sur le territoire. Si... puis ce n'est pas spécifique au projet Dunes-de-Tadoussac. Tous les projets de parcs nationaux qu'on développe, que ce soit en création ou en agrandissement, s'il y a une proposition d'aménagement qui vient faire en sorte de compromettre l'existence d'une espèce, qu'elle puisse être à statut ou pas, le projet va être modifié en conséquence, soit par l'abandon de l'activité ou de l'infrastructure ou la modification de sa localisation ou de son envergure. Donc ça, c'est ce qui nous guide dans la démarche dans laquelle on entreprend quand on crée un parc national.

10

15

On l'a mentionné hier -- puis je vais passer la parole à Sylvie-Anne -- mais pour ce qui est du camping en tant que tel, il faut savoir, comme je l'ai déjà mentionné, que le travail qu'on fait, c'est de trouver un équilibre entre la conservation et l'usage humain du territoire. Le statut de parc national implique un usage d'activité humaine sur le territoire puis l'activité de camping, c'est une activité qui est... sans dire viscérale, mais qui fait partie des activités de plein air qui sont attendues à l'intérieur des parcs nationaux, et puis la proposition de camping qui est faite, c'est celle qui est d'une superficie maximale. On n'ira jamais au-delà de ça parce que, justement, on ne veut pas compromettre l'autre élément qui est la conservation du territoire.

20

25

Je vais passer la parole à Sylvie-Anne qui va [indiscernable - coupure de son]...

LE PRÉSIDENT :

Oui, ou peut-être, que ça soit madame Marchand ou vous, pourquoi penser à une autre aire de stationnement? Si vous créez la navette et si vous avez une structure qui permet d'acheminer les gens plutôt que les véhicules, n'y aurait-il pas un intérêt de ne pas créer un empiètement supplémentaire pour créer un espace pour plus d'une centaine de véhicules, grosso modo?

30

35

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Le stationnement actuel, en période estivale, est déjà à surcapacité. On a procédé, dans le temps, à des améliorations de l'aménagement parce qu'il y avait du stationnement qui se faisait de manière un peu aléatoire. Ceux qui connaissent le site le savent, les gens vont se stationner au sommet

40

de la dune, vont se stationner le long du chemin du Moulin-à-Baude, vont s'arrêter de manière un peu aléatoire un petit peu partout sur le territoire, puis en période estivale de forte fréquentation, le stationnement actuel est déjà à pleine capacité.

5 Donc, l'objectif du concept d'aménagement, comme je le mentionnais, c'est d'amener les gens, je dirais, naïvement ou sans qu'ils s'en rendent compte, à les faire utiliser le territoire d'une manière responsable d'un point de vue de conservation. Donc, ce ne sera plus possible d'aller utiliser, justement, là, le stationnement au sommet de la dune ou... Il n'y aura pas d'autres stationnements, autres que les stationnements officiels.

10 Donc, si on ne permettait pas... si on n'envisage pas l'ajout d'un stationnement, déjà, dans la situation actuelle, on ne sera pas capable de répondre à la demande avec la fréquentation qu'il y a présentement. Donc, cet ajout-là va venir répondre à ça; va venir répondre, potentiellement, aussi, au fait que oui, c'est un parc national, puis le parc national, ça rayonne par son statut. Il va certainement y avoir peut-être plus de fréquentation qu'actuellement, mais justement, en prévoyant les espaces de stationnement qu'on a proposés dans le concept d'aménagement, on va venir limiter cette capacité-là.

15 Puis je veux juste mentionner une des choses qui a été utilisée par la Sépaq, entre autres, pendant la pandémie, puis qui continue à l'être, c'est que le directeur du parc a le pouvoir, en vertu du Règlement sur les parcs, de fermer, entre autres, certains secteurs du parc ou le parc national pour plusieurs raisons dont, entre autres, une des raisons, c'est lorsque l'achalandage est trop important. Donc ça, c'est quelque chose qui existe puis qui a été utilisé.

20 J'inviterais peut-être les gens de la Sépaq, peut-être Jérôme Gouron qui le vit au quotidien aussi, là, dans la période d'exploitation, expliquer comment ça fonctionne, mais essentiellement, c'est qu'on vient garantir aux gens qui sont détenteurs -- par exemple, entre autres, les gens de Tadoussac qui seraient détenteurs d'une passe -- d'avoir accès au territoire, mais on vient limiter l'accès à un achalandage ou un afflux d'achalandage ponctuel en période de trop grande fréquentation, justement, pour ne pas compromettre le territoire.

25 Ça fait que peut-être que je passerais la parole là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

30 Oui, mais je vais le jouer autrement, je vais aller à madame Marchand qui... à qui vous avez cédé la parole avant que je pose ma question sur le stationnement. Je vais vérifier l'heure.

35 Oui, donc on reviendra à monsieur Gouron après la pause, on reviendra aussi à la deuxième question de monsieur Gauthier après la pause.

40

Si ça vous convient, monsieur Gauthier? On reviendrait, pour votre deuxième question, après le souper. Vous serez pas là, OK, bien, je vais essayer de la prendre tout de suite après le commentaire, le complément de madame Marchand.

5 **M. YVES GAUTHIER :**

[Inaudible].

10 **LE PRÉSIDENT :**

Pardon, monsieur Gauthier?

M. YVES GAUTHIER :

15 Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

20

M. YVES GAUTHIER :

Oui, vous parlez d'une pause, de quelle pause vous parlez exactement?

25 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, nous arrêterions pour... nous arrêterions pour le souper, on reprendrait à 19 h. Est-ce que, pour vous, c'est possible d'être là à 19 h pour poser votre deuxième question?

30 **M. YVES GAUTHIER :**

Oui, si je suis en début de séance, oui.

LE PRÉSIDENT :

35

Parfait. Donc, je vais juste laisser madame Marchand compléter la question. Je suis conscient qu'on n'a pas passé au travers la somme de votre réflexion sur la fragmentation du territoire et l'impact sur les communautés, on est allé sur des espèces en particulier et la somme des espèces. Ça devient compliqué d'essayer de comprendre comment on peut gérer 200 ou 400 espèces sur un territoire, une à une, et sur la question de fragmentation, mais je vais laisser la parole à madame Marchand pour

40

compléter l'information. Ensuite, nous allons prendre une pause, et à 19 h pile, vous êtes le premier intervenant.

M. YVES GAUTHIER :

Excellent, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Madame Marchand?

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Je serai très brève. Je voulais simplement, par rapport à l'activité camping qui est une activité douce, on retire... on ajoute un camping, mais on retire des activités beaucoup plus intensives. Alors, le motocross, les VHR, le VTT, tout ça -- la chasse -- ne pourraient plus exister sur un territoire de parc national, comme monsieur Pelletier l'a bien mentionné, et l'activité de camping a sûrement moins d'impact sur le territoire.

Puis peut-être une autre petite information par rapport au camping. On le disait hier, on créerait un parc national pour les Québécois -- pour les Tadoussaciens, bien sûr, mais pour les Québécois, et les Québécois vont arriver de loin pour venir au parc national des Dunes-de-Tadoussac et à Tadoussac, et vont vouloir vivre l'expérience camping, c'est l'une des expériences les plus demandées dans notre réseau de parcs nationaux. On n'a que trois parcs qui n'ont pas d'hébergement : les petits parcs de Miguasha et de Bonaventure et... j'oublie le troisième.

M. RENÉ CHAREST :

[Inaudible].

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Mont-Saint-Bruno. Il n'y en a que trois. L'activité camping est de loin l'une des plus demandées, avec la randonnée pédestre qui, elle, est est davantage, encore, populaire.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je me trompe si je dis que le parc national des Dunes-de-Tadoussac serait le plus petit parc du réseau avec des campings?

Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :

Miguasha est plus petit.

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Mais il n'y a pas de camping.

10 **Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Pas de camping. On serait... ça serait probablement vrai comme affirmation, oui.

LE PRÉSIDENT :

15 Parfait, merci.

Donc, on va ajourner pour la pause souper, nous revenons à 19 h. Internautes et gens de Tadoussac, soyez des nôtres, bon appétit.

20

LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 h 42

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 AVRIL 2024 À 19 h

25

30

35

40

Je, soussignée, MARIE-ANNE RENÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

5 Et j'ai signé,



10 Marie-Anne René, s.o.

15

20

25

30

35

40